



Nations Unies



Démocratie et développement:

Le rôle de l'ONU

Sous la direction de :
Massimo Tommasoli

Document directif

Septembre 2013

»» *L'efficacité des institutions et la stabilité de la vie politique dans une démocratie constituent des moteurs reconnus du développement.*

La démocratie offre un environnement propice à l'exercice par des citoyens libres et responsables d'un contrôle sur les choix politiques leur permettant d'exiger des comptes au gouvernement et aux institutions de l'État quant à leur mise en oeuvre.



Copyright © Organisation des Nations Unies 2013. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies, ni celles d'IDEA International, de son Conseil d'administration ni des membres de celui-ci.

Photos © IDEA International 2013

ISBN : 978-91-87729-25-6

À PROPOS D'IDEA INTERNATIONAL

La démocratie reste une aspiration humaine universelle et un moteur puissant de mobilisation politique en faveur du changement, comme en témoignent les mouvements citoyens appelant à une réforme démocratique.

Stratégie 2012-2017 d'IDEA International

Qu'est-ce qu'IDEA International ?

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de soutenir la démocratie durable dans le monde.

Il a pour objectif de favoriser le renforcement des institutions et processus démocratiques, ainsi qu'une démocratie plus durable, plus efficace et plus légitime.

IDEA International est la seule organisation intergouvernementale ayant pour unique mandat de soutenir la démocratie ; son ambition est d'être le premier acteur mondial dans le partage de connaissances et d'expériences favorisant la démocratie.

Que fait IDEA International ?

IDEA International produit des connaissances comparatives dans ses domaines d'expertise principaux : les processus électoraux, l'élaboration de constitutions, la participation et la représentation politiques et la démocratie et le développement, ainsi qu'en matière de démocratie concernant à l'égalité des sexes, la diversité, les conflits et la sécurité.

IDEA apporte ces connaissances aux acteurs nationaux et locaux qui œuvrent pour une réforme démocratique et facilite le dialogue en faveur du changement démocratique.

Par son travail, IDEA vise :

- à renforcer la capacité, la légitimité et la crédibilité de la démocratie ;
- une participation plus inclusive et une représentation plus responsable ;
- une coopération démocratique plus efficace et plus légitime.

Comment travaille IDEA International ?

La démocratie se développe au sein des sociétés, elle ne cesse donc d'évoluer. Il n'existe pas de modèle de démocratie unique et universellement applicable ; les citoyen-ne-s eux-mêmes sont les mieux placés pour effectuer les choix les plus importants et juger de la qualité de la démocratie. Le travail d'IDEA reflète cette conviction : tant à l'échelle mondiale, régionale que nationale, IDEA met l'accent sur le citoyen comme moteur du changement.

Le travail d'IDEA n'est pas prescriptif et l'organisation suit une approche impartiale et collaborative en matière de coopération démocratique, en mettant l'accent sur la diversité dans la démocratie, l'égalité de la participation à la vie politique, la représentation des femmes et des hommes en politique et dans le processus décisionnel, tout en contribuant à améliorer la volonté politique nécessaire au changement.

L'institut rassemble un large éventail d'entités politiques et de leaders d'opinion. En organisant des séminaires, des conférences et des ateliers de développement d'aptitudes, IDEA facilite le partage de connaissances et d'expériences à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Où travaille IDEA International ?

IDEA International, dont le siège se trouve à Stockholm, en Suède, travaille dans le monde entier et dispose de bureaux en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Asie occidentale et Afrique du Nord. IDEA International a le statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies.

États membres

Les États membres d'IDEA International sont tous des démocraties qui apportent leur soutien politique et financier à l'institut : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Barbade, la Belgique, le Botswana, le Cap-Vert, le Canada, le Chili, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, le Ghana, l'Inde, l'Île Maurice, le Mexique, la Mongolie, la Namibie, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, le Portugal, la République dominicaine, la Suède, la Suisse et l'Uruguay. Le Japon a un statut d'observateur.

Gouvernance

IDEA International est régi par un conseil composé de ses États membres et assisté d'un conseil consultatif. M. Vidar Helgesen, ancien vice-ministre norvégien des Affaires étrangères, en est le Secrétaire général.

Table des matières

Principales recommandations	6
Résumé	7
Conclusions	7
Recommandations	8
1. Introduction	12
2. Débattre du lien entre démocratie et développement aux Nations Unies	13
Rôle des Nations Unies dans la construction de la démocratie et le développement	14
Liens entre démocratie, renforcement de l'État et consolidation de la paix	15
Évolution des normes de démocratie et de développement	17
3. En quoi la démocratie est-elle importante pour le développement ?	19
Débat sur le lien entre démocratie et développement	20
Cycles vertueux : démocratie, gouvernance et résultats en matière de développement	22
4. En quoi le développement est-il important pour la démocratie ?	25
Surmonter les inégalités et la marginalisation	25
Encourager la responsabilité sociale	25
5. Anticiper : implications pour les politiques et la pratique	29
Inclure la démocratie dans le programme de développement pour l'après-2015	29
Adopter une approche de la démocratie et du développement cohérente et fondée sur des principes	29
Reconnaître l'importance de l'appropriation démocratique et de l'inclusion	31
Mettre en œuvre des politiques tenant compte du lien entre démocratie et développement	32
Partager les expériences à l'échelle internationale et nouer des partenariats axés sur la démocratie et le développement	34
6. Conclusions et recommandations	38
Conclusions	38
Recommandations	39
ANNEXES	43
ANNEXE 1 : Note conceptuelle et programme annoté de la table ronde internationale sur le thème « La démocratie au service du développement/Le développement au service de la démocratie »	43
ANNEXE 2 : Discours de bienvenue de S. E. M. l'Ambassadeur Claude Heller	47
ANNEXE 3 : Déclaration de M. Olav Kjørven, Sous-secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement, Programme des Nations Unies pour le développement	49
ANNEXE 4 : Déclaration de Mme Elizabeth Spehar, Directrice de la division Europe du Département des affaires politiques des Nations Unies	51
ANNEXE 5 : Déclaration de M. Massimo Tommasoli, Représentant permanent pour IDEA International auprès de l'ONU	53
ANNEXE 6 : Programme annoté – Table ronde sur le thème « Repenser la démocratie et le développement pour le XXI ^e siècle »	55
Ouvrages de référence et lectures complémentaires	57
Abréviations	59

Démocratie et développement :

Le rôle de l'ONU

Sous la direction de : Massimo Tommasoli

Rapporteur : Timothy Sisk

Rapport de deux tables rondes internationales sur le thème Démocratie et développement organisées conjointement par IDEA International, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires politiques des Nations Unies

Principales recommandations

Les tables rondes ont produit douze recommandations principales concernant les relations entre démocratie et développement ainsi que le rôle des Nations Unies en la matière :

- 1 La réflexion sur la construction de la démocratie en tant que but intrinsèque et instrument de progrès en matière de développement devrait être au cœur des consultations menées par les Nations Unies en vue de l'élaboration du cadre de développement qui succédera aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) après 2015.
- 2 Bien que la contribution de la démocratie au développement, ou du développement à la démocratie, soit un sujet complexe, lié au contexte et parfois source de désaccords, les Nations Unies doivent continuer à étudier, soutenir et promouvoir les aspects essentiels et mutuellement bénéfiques de ces deux processus.
- 3 Les Nations Unies devraient participer à la constitution d'un corpus empirique de connaissances démontrant le rôle central que joue la gouvernance démocratique fondée sur les droits et intégrant "égalité entre les sexes" ? dans les avancées en matière de développement escomptées pour le XXI^e siècle.
- 4 Les Nations Unies doivent agir plus systématiquement en faveur de la construction de la démocratie dans le monde et mieux expliciter leur rôle dans ce domaine. L'action de l'Organisation des Nations Unies, fermement ancrée dans son socle normatif, doit viser à faire progresser la démocratie en s'engageant, par principe, et de manière cohérente, à agir en faveur des trois piliers de l'Organisation: paix et sécurité, droits de l'homme et développement.
- 5 Les Nations Unies doivent continuer à développer leurs propres politiques et capacités internes afin d'aider plus efficacement les pays à effectuer leur transition vers la démocratie et d'appuyer les nouvelles transitions démocratiques.
- 6 La construction de la démocratie étant un processus complexe, de longue haleine et fortement dépendant du contexte, l'aide à la démocratie dispensée par les Nations Unies doit s'ancrer à la fois dans une compréhension approfondie des réalités locales et de solides connaissances comparatives.
- 7 L'engagement de longue date des Nations Unies en faveur du principe d'appropriation nationale doit être plus inclusif tant dans la théorie que dans la pratique, mais aussi être éclairé par une compréhension de la synergie qui existe entre démocratie et développement, en fonction des circonstances.
- 8 Il convient de lier les actions à court terme, visant la transition pacifique vers un nouvel ordre politique stable, à des approches stratégiques de long terme visant à mettre en place des institutions participatives plus ouvertes qui permettent à tous de se faire entendre (notamment les segments pauvres de la population, généralement défavorisés et vulnérables).
- 9 Les Nations Unies elles-mêmes considèrent que davantage de mesures doivent être prises, au niveau des politiques mondiales et sur le terrain, pour que leurs organismes en charge de la construction de la démocratie, de la consolidation de la paix et de l'aide au développement partagent une vision commune.
- 10 L'approche des Nations Unies en matière de liens entre démocratie et développement devrait combler l'écart entre politique et pratique.
- 11 La conceptualisation et l'exécution classique de l'assistance à la construction de la démocratie doivent être réformées.
- 12 Pour soutenir la démocratie, les Nations Unies devront renforcer leurs partenariats, au niveau international, régional et national, avec d'autres acteurs clés.

Résumé

A lors que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont davantage mesurés par rapport à des ambitions qu'à des résultats concrets en amont de leur évaluation finale en 2015, le moment est venu de revoir les relations fondamentales qu'entretient la gouvernance démocratique (notamment les principes et la pratique démocratiques) avec la réalisation des objectifs de développement. Après une période de questionnement et de réflexion sur l'aide à la démocratie et l'aide au développement, et à la lumière des transitions récentes survenues dans les pays arabes et ailleurs, il est urgent de trouver de nouveaux points de vue et de nouvelles approches.

Conclusions

Débattre du lien entre démocratie et développement

Si les recherches scientifiques fournissent des éléments mitigés et peu probants, le fait que la *démocratie* et le développement se renforcent mutuellement au fil du temps ne suscite, lui, guère de désaccords. Les avancées de l'un(e) peuvent faire progresser l'autre grâce à une dynamique d'interaction et de renforcement mutuel. L'expression « bonne gouvernance » est souvent utilisée comme substitut approximatif des notions plus larges de contribution de la démocratie au développement et de son rôle dans ce dernier. Cependant, les participants aux tables rondes ont soutenu que la démocratie, et pas seulement la « bonne gouvernance » (et encore moins des expressions plus restrictives telles que « gouvernance suffisante »), est absolument essentielle au développement et recouvre non seulement les institutions et les processus clés, mais les notions d'expression, de participation, d'inclusion des citoyens et de culture démocratique. Certains d'entre

eux ont même souligné que rien ne prouve qu'il faille sacrifier la démocratie au nom du développement ni que les autocraties axées sur le développement obtiennent de meilleurs résultats à long terme.

Les participants aux divers débats et analyses comparatives d'expériences qui ont eu lieu lors des tables rondes de 2008 et 2011 ont estimé qu'au bout du compte, la démocratie joue effectivement un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement. Les caractéristiques fondamentales de la démocratie telles que **No capital letters. It was only to make the correction clear.** redevabilité contribuent directement et indirectement au développement lorsqu'elles sont associées aux fonctions de l'État, comme la sécurité des biens et des personnes, l'État de droit et l'accès à la justice, la professionnalisation de l'administration publique et la prestation de services de base dans des domaines comme l'éducation et la santé.

Par ailleurs, les participants ont également reconnu que la pauvreté, la faim et la maladie peuvent empêcher les personnes d'exercer efficacement leurs droits politiques et civils. Le développement est donc lui aussi important pour la démocratie. Le déficit de développement, qui se manifeste par la stagnation économique, la persistance des inégalités et/ou une grande pauvreté, peut finir par saper la confiance des populations dans les systèmes de gouvernement démocratiques formels, même dans les pays ou les régions où ils semblaient bien établis. La réalité montre que les démocraties n'engendrent pas toujours le développement au niveau et à la vitesse escomptés par les citoyens. En outre, les processus démocratiques formels et essentiels tels que l'organisation et la tenue d'élections pluralistes régulières, souvent très appréciés des donateurs internationaux qui interviennent dans l'aide à la démocratie, ne suffisent pas

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

à eux seuls à améliorer la vie des personnes défavorisées.

Globalement cependant, les participants ont convenu que, même si certains gouvernements démocratiques ne se montrent pas toujours à la hauteur des besoins et des attentes de la population en matière de développement, le système garantit aux citoyens le droit d'exprimer et de faire valoir ces besoins ainsi que de révoquer les entités qui ne gouvernent pas conformément à ces attentes - autrement dit, l'essence même de la démocratie. Il joue en ce sens un rôle indispensable pour assurer la redevabilité des dirigeants et la pérennité du développement. La démocratie peut améliorer les résultats du développement à condition de mettre en place un environnement favorable dans lequel même les plus pauvres et les plus marginalisés peuvent s'exprimer et participer à l'élaboration du programme de développement. Les participants ont finalement conclu que, bien que ce ne soit pas l'unique variable à prendre en compte, les chances de réussite en matière de développement seront compromises à long terme si ce dernier ne repose pas sur un arrangement politique démocratique et inclusif.

Repenser les approches en matière de construction de la démocratie et de consolidation du développement

Selon les participants, la difficulté actuelle consiste à saisir les opportunités générées par les périodes de transition que traversent des sociétés en mutation rapide afin de promouvoir simultanément les objectifs de démocratie et de développement. Pour cela, il faut que les réformes économiques et les plans de développement nationaux soient largement inclusifs et participatifs, que les institutions de l'État soient davantage contraintes de rendre des comptes et que la conception des processus électoraux et constitutionnels prévoie la plus grande inclusion possible,

notamment des minorités, des femmes et des groupes vulnérables.

La redevabilité et la transparence ancrées dans un équilibre des pouvoirs, notamment au sein de l'exécutif, sont apparues comme des points épineux auxquels les démocraties émergentes risquent de se trouver confrontées dans les années à venir, mais aussi comme des facteurs décisifs quant à leurs perspectives de développement.

Recommandations

Les Nations Unies doivent repenser les modalités traditionnelles de construction de la démocratie ainsi que les approches classiques de l'aide au développement. La « démocratisation du développement » nécessite d'abattre les murs qui séparent la construction de la démocratie de la mise en œuvre de partenariats pour le développement, notamment en termes de cohérence d'exécution. Par exemple, les rapports nationaux et régionaux sur le développement humain pourraient s'avérer encore plus utiles s'ils associaient davantage l'analyse et le suivi des résultats et des objectifs en matière de développement à une évaluation plus centrale de l'incidence des droits et de la participation des citoyens sur la probabilité de pérennisation des progrès accomplis.

Inclure la démocratie dans le programme de développement pour l'après-2015

1. La réflexion sur la construction de la démocratie en tant qu'objectif intrinsèque et instrument de progrès en matière de développement devrait être au cœur des consultations menées par les Nations Unies en vue de l'élaboration du cadre de développement qui succédera aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) après 2015. Tout en gardant à

l'esprit que le contexte de chaque pays est unique, il faudrait débattre du rôle que jouent la gouvernance inclusive ainsi qu'une représentation démocratique améliorée, une redevabilité renforcée et un meilleur accès à l'information, notamment pour les femmes, dans les objectifs de développement. Ces questions devraient être au cœur des débats des organismes de l'ONU et entre ses États membres qui seront chargés de la définition du programme de développement pour l'après-2015.

2. Bien que la contribution de la démocratie au développement, ou du développement à la démocratie, soit un sujet complexe, lié au contexte et parfois source de désaccords, les Nations Unies doivent continuer à étudier, soutenir et promouvoir les aspects essentiels et mutuellement bénéfiques de ces deux processus.

3. Les Nations Unies devraient participer à la constitution d'un corpus empirique de connaissances démontrant le rôle central que joue la gouvernance démocratique fondée sur les droits et intégrant "l'égalité entre les sexes" ? dans les avancées en matière de développement escomptées pour le XXI^e siècle. Les organismes et les agences des Nations Unies devraient s'efforcer de démontrer de manière cohérente l'*incidence* directe et indirecte sur la réalisation d'avancées en matière de développement des principes et des pratiques démocratiques tels que le respect des droits de l'homme, l'État de droit, la responsabilité et la redevabilité, la mise en place de processus électoraux crédibles et transparents, le pluralisme politique et la participation de la société civile. Il conviendrait notamment de présenter les faits prouvant les effets positifs de la représentation des femmes sur les résultats en matière de développement afin de montrer la relation directe entre les objectifs spécifiques

de construction de la démocratie et les progrès accomplis pour atteindre les objectifs du développement dans des domaines comme l'éducation et la santé.

Adopter une approche de la démocratie et du développement cohérente et fondée sur des principes

4. Les Nations Unies doivent agir plus systématiquement en faveur de la construction de la démocratie dans le monde et mieux expliciter leur rôle dans ce domaine. L'action de l'Organisation des Nations Unies, fermement ancrée dans son socle normatif, doit viser à faire progresser la démocratie en s'engageant, par principe, et de manière cohérente, à agir en faveur des trois piliers de l'Organisation: **paix et sécurité, droits de l'homme et développement. paix et sécurité, droits de l'homme et développement.** Les Nations Unies doivent, de par leur mission clairement affichée de défense des droits de l'homme, mieux expliquer non pas si, mais *comment*, les principes et pratiques démocratiques contribuent directement ou indirectement aux progrès du développement et, ce faisant, montrer que la démocratie est non seulement intrinsèquement souhaitable pour le respect des droits de l'homme, mais aussi essentielle pour obtenir des résultats en matière de développement. La construction de la démocratie doit être intégrée à l'ensemble des actions des Nations Unies. Leurs missions et leurs fonctions sont à la fois techniques (aide à l'organisation des processus électoraux, par exemple) et fondées sur des principes (expression de leur appui au parachèvement des transitions démocratiques).

5. Les Nations Unies doivent continuer à développer leurs propres politiques et capacités internes afin d'aider plus efficacement les pays à effectuer la transition vers la démocratie et d'appuyer

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

les nouvelles transitions démocratiques.

Les Nations Unies sont l'unique organisation à avoir pour mandat d'aider les pays à effectuer des transitions politiques, sociales et économiques complexes et souvent simultanées ainsi qu'à passer de situations de conflit à des situations de paix débouchant sur une nouvelle démocratie. Veiller à ce que les processus de transition postérieurs à des mouvements sociaux aboutissent à de nouvelles institutions garantissant la mise en oeuvre du principe de responsabilité constitue un point d'entrée essentiel à l'engagement de l'ONU. Des institutions autonomes, accessibles, légitimes et respectueuses de l'État de droit constituent une composante essentielle tant de la démocratie que du développement.

6. La construction de la démocratie étant un processus complexe, de longue haleine et fortement dépendant du contexte, l'aide à la démocratie dispensée par les Nations Unies doit s'ancrer à la fois dans une compréhension approfondie des réalités locales et de solides connaissances comparatives. L'appui à la démocratie peut tout à fait se justifier dans de nombreux contextes nationaux, car le « perfectionnement » du système démocratique est en état de « chantier perpétuel » partout dans le monde. Ceci étant dit, dans les pays en transition notamment, l'ONU doit être en mesure d'appuyer les transitions démocratiques sur le long terme, notamment le renforcement des institutions et la mise en place d'une culture démocratique.

Reconnaître l'importance de l'appropriation démocratique et de l'inclusion

7. L'engagement de longue date des Nations Unies en faveur du principe d'appropriation nationale doit être plus inclusif tant dans la théorie que dans la pratique, mais aussi être éclairé par une compréhension de la synergie qui existe

entre démocratie et développement, en

fonction des circonstances. Les processus de développement gagneraient en efficacité s'ils pouvaient s'appuyer sur une base démocratique et si un large éventail de parties prenantes et d'acteurs nationaux s'investissaient dans le débat politique et la supervision de la vie politique. Le renforcement de la redevabilité des instances nationales grâce à la consolidation des institutions et des processus démocratiques augmenterait également les chances d'un développement plus durable. Pour que la démocratie s'installe durablement et que l'expression *appropriation nationale* ait véritablement un sens, il faut que le gouvernement, la société civile et les parlementaires élaborent ensemble les programmes nationaux de développement et s'entendent sur leur contenu. L'espace politique ouvert par ce type de dialogue permettrait à son tour de renforcer un processus décisionnel démocratique dans le pays grâce à de multiples canaux d'interaction entre le gouvernement, les organes parlementaires, les dirigeants élus aux niveaux sous-nationaux et la société civile.

8. Il convient de lier les actions à court terme, visant la transition pacifique vers un nouvel ordre politique stable, à des approches stratégiques à long terme visant à mettre en place des institutions participatives plus ouvertes qui permettent à tous de se faire entendre (notamment les segments pauvres de la population, généralement défavorisés et vulnérables).

L'exclusion sociale limite le développement de la relation entre l'État et la société nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie et à l'efficacité des actions de développement. Parallèlement aux efforts en faveur de l'inclusion, il faut mettre en place de nouvelles méthodes de mesure des progrès accomplis grâce à des normes de référence associant objectifs de construction de la démocratie et

buts en matière de développement au sein d'approches plus globales de la définition et du suivi des objectifs.

9. Les Nations Unies elles-mêmes considèrent que davantage de mesures doivent être prises, au niveau des politiques mondiales et sur le terrain, pour que leurs organismes en charge de la construction de la démocratie, de la consolidation de la paix et de l'aide au développement partagent une vision commune. Au cours des années à venir, les Nations Unies devront également continuer à renforcer les capacités de leurs équipes pays à travailler avec les parties prenantes nationales à la conception et à la mise en œuvre de processus de planification du développement plus explicitement liés à la gouvernance démocratique. Les Nations Unies devraient accompagner cette vision commune de messages plus cohérents et plus homogènes sur la capacité de synergie du développement socioéconomique et du développement démocratique, sur leur rôle dans la consolidation d'une paix durable et sur l'importance intrinsèque de la démocratie en tant que valeur universelle et objectif principal. Pour ce faire, il faut favoriser et exploiter les points d'entrée, apporter un appui adéquat aux forces sociales démocratiques et aider à créer les conditions propices à l'expression de la société civile.

Mettre en œuvre des politiques tenant compte du lien entre démocratie et développement

10. L'approche des Nations Unies en matière de liens entre démocratie et développement devrait combler l'écart entre politique et pratique. Au cours des 25 dernières années, les Nations Unies ont considérablement évolué : elles ont développé leur base de connaissances, recensé les bonnes pratiques et amélioré les stratégies opérationnelles sur lesquelles repose l'aide à la démocratie dispensée aujourd'hui. Il demeure

néanmoins des domaines au croisement entre la démocratie et le développement où une cohérence plus forte de la doctrine, une exécution plus coordonnée et des approches plus novatrices pourraient combler l'écart entre les démarches d'aide au développement et les perspectives de construction de la démocratie.

11. La conceptualisation et l'exécution de l'assistance classique à la construction de la démocratie doivent être réformées. Les organisations internationales ont eu tendance jusqu'ici à trop se concentrer, et de manière trop épisodique, sur les processus électoraux, au détriment d'aspects cruciaux tels que le rôle du système de partis politiques et la performance du Parlement. L'engagement des Nations Unies sur ce « chaînon manquant » de la construction de la démocratie laisse encore à désirer. Elles doivent intensifier leur réflexion sur les modalités pouvant être mises en place pour aider les pays à élaborer des systèmes pluralistes transparents, inclusifs et équitables ainsi que sur l'incidence potentielle de ces systèmes sur le processus de développement.

Partager les expériences à l'échelle internationale et nouer des partenariats axés sur la démocratie et le développement

12. Pour soutenir la démocratie, les Nations Unies devront renforcer leurs partenariats, au niveau international, régional et national, avec d'autres acteurs clés. Les partenariats des Nations Unies avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile, notamment des pays du Sud, devraient tirer parti de l'expérience de chacun en matière de démocratie et de développement. Par exemple, diverses organisations régionales et sous-régionales ont élaboré des approches de la construction et de la promotion de la démocratie plus spécifiques au contexte

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

ainsi que des chartes régionales fondées sur les réalités locales qui font le lien entre démocratie, droits de l'homme et développement. Les Nations Unies doivent rechercher en permanence de nouvelles opportunités et de nouvelles approches afin que l'assistance à la construction de la démocratie repose sur une connaissance approfondie du contexte et réponde aux besoins des parties prenantes locales. ■

Introduction

Le présent document de travail expose les conclusions et les recommandations issues de deux tables rondes organisées conjointement par le Département des affaires politiques des Nations Unies (DAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International). Ces deux tables rondes sur le thème Démocratie et développement font partie d'une série de réunions visant à ancrer plus solidement les concepts et les approches de construction de la démocratie dans les domaines d'intervention fondamentaux des Nations Unies : paix et sécurité¹, droits de l'homme, genre et développement. IDEA, le DAP et le PNUD ont publié plusieurs documents de travail consacrés aux rapports entre la démocratie et ces piliers de l'action de l'ONU afin de stimuler le débat entre le niveau décisionnel au sein des Nations Unies, les représentants de ses États membres, les universitaires, les étudiants, les experts et la société civile sur la relation entre la construction de la démocratie et l'action des Nations Unies au XXI^e siècle.

La relation entre la démocratie et le développement a été abordée lors de deux tables rondes organisées conformément à la règle de Chatham House, organisées en 2008 et 2011, qui avaient pour objectif de réfléchir aux questions précises ci-dessous :

- De quelle manière et dans quelles conditions les principes de la démocratie et la gouvernance démocratique (institutions, processus, droits et participation) contribuent-ils au développement ?
- De quelle manière et dans quelles conditions le développement économique (augmentation de la richesse et des revenus) et humain (amélioration de la santé, de l'éducation ou de la non-discrimination) contribue-t-il positivement à la démocratie ?
- Comment la démocratie donne-t-elle un sens aux principes fondamentaux de l'engagement et de l'assistance extérieurs, notamment à l'appropriation nationale et locale ?
- Quelles avancées stratégiques, politiques et opérationnelles est-il possible de réaliser pour améliorer les modalités de soutien des Nations Unies à des processus démocratiques et de développement qui se renforcent mutuellement ?

Organisé à l'occasion de la première Journée internationale de la démocratie (12 septembre 2008), le premier congrès rassemblait des décideurs et des professionnels de l'ONU, des représentants d'États membres et des spécialistes de nombreux pays. Il a donné lieu à un échange de vues et au partage des résultats de plusieurs

¹ Pour le document de travail sur la démocratie, la paix et la sécurité, voir Tommasoli (2010).

Débattre du lien entre démocratie et développement aux Nations Unies

études consacrées aux liens complexes entre démocratie et développement et aux effets positifs des progrès dans le domaine du développement développement sur la démocratie². Il a également identifié les domaines pouvant faire l'objet de politiques visant à améliorer l'action multilatérale, notamment celle des Nations Unies, dans les domaines de la construction de la démocratie essentiels au renforcement des processus de développement durable.

La seconde réunion, qui a eu lieu le 21 mars 2011, s'est intéressée plus particulièrement au rôle des Nations Unies dans la promotion simultanée des programmes de démocratie et de développement et en particulier aux améliorations à apporter aux aspects normatifs, stratégiques et opérationnels de la participation de l'ONU afin de poursuivre ces objectifs qui se renforcent mutuellement. Les participants ont abordé les questions stratégiques générales liées à la conciliation par les Nations Unies des aspects politiques de leur engagement lors du passage à la démocratie et des aspects plus « opérationnels », notamment le rôle de la DAP dans la médiation, celui des équipes de pays dans le processus national de planification du développement et l'appui spécifique dispensé par le PNUD aux gouvernements nationaux pour renforcer la capacité de l'État et les systèmes de responsabilité sociale.

Le présent document de travail reprend les discussions menées lors des deux réunions sur ces questions ainsi que les conclusions d'un document contextuel rédigé par le professeur Timothy Sisk de l'université de Denver intitulé *Rethinking Democracy and Development for the 21st Century: Toward 'Complimentarity' [sic] in Democracy Building and Development Aid*. M. Sisk a également été le rapporteur de ces deux tables rondes. ■

Le Printemps arabe a permis de réitérer l'idée selon laquelle tous les peuples, partout dans le monde, aspirent profondément à une gouvernance responsable et intègre, à la possibilité de s'exprimer et de participer à la définition des priorités nationales de développement ainsi qu'au respect des droits fondamentaux de la personne et de la dignité humaine. De fait, les participants au congrès de 2011 ont reconnu que l'atteinte à la dignité constituait l'un des moteurs principaux des contestations qui ont secoué la région et que cette doléance présentait des aspects liés à la démocratie (impossibilité de se faire entendre et non-représentation) et liés au développement (absence d'opportunités économiques).

Une question générale est au cœur du débat actuel sur la construction de la démocratie et l'aide au développement : à quel moment la démocratie contribue-t-elle au développement et à quel moment le développement contribue-t-il à la démocratie ? Une fois cette question tranchée, que peuvent faire les organisations internationales comme les Nations Unies pour améliorer leur appui diplomatique ou politique, leurs actions d'aide à la démocratie et leur aide au développement et ainsi contribuer à générer des cycles de renforcement mutuel, autrement dit des cycles « vertueux » de démocratie et de développement ?

Dans l'immédiat, il est crucial de savoir saisir les opportunités générées par les processus transitionnels afin de soutenir un passage à la démocratie qui soit également bénéfique à la réalisation des objectifs de développement. Cette préoccupation est particulièrement forte s'agissant des États fragiles et en proie à un conflit ou particulièrement exposés à un conflit et/ou qui ne sont pas en mesure de fournir les services de base (y compris la sécurité).

Comme l'explique plus en détail le présent document de travail, la démocratie peut contribuer de diverses manières au développement, en diminuant la pauvreté. Tout d'abord, les processus électoraux démocratiques donne à la population les moyens de choisir leurs dirigeants politiques : des personnes privées depuis longtemps du droit de s'organiser et de défendre leurs intérêts peuvent y trouver une motivation importante. Les dirigeants politiques peuvent éventuellement formuler des promesses

² La note conceptuelle et le programme du congrès sont présentés à l'annexe 1.

électorales favorables aux pauvres, puis mettre en œuvre les politiques correspondantes. S'ils n'en font rien, la population a la possibilité de congédier le régime en place et de soutenir d'autres forces politiques qui manifestent un plus fort engagement. Outre les discussions portant sur l'aide entre les gouvernements bénéficiaires et les donateurs, il faut élargir la notion d'appropriation locale ou nationale et promouvoir un processus inclusif de planification du développement qui prévoit la mise en place de mécanismes locaux de participation et de responsabilité démocratique.

Dans une étude récente, Mme Pippa Norris, professeure à Harvard, constate que « la plupart du temps, la réalisation des objectifs de développement dépend de deux conditions : premièrement, de procédures et d'institutions démocratiques qui renforcent la capacité des populations à se faire entendre et la redevabilité des dirigeants, permettant à tous les citoyens d'exprimer leurs exigences et de demander des comptes à leurs représentants élus et, deuxièmement, d'une capacité de gouvernance où l'Etat peut gérer l'offre de biens et de services publics » (Norris, 2012). Dans cette optique, le présent document de travail s'interroge spécifiquement sur les mesures que peuvent prendre les Nations Unies pour mieux synchroniser les programmes de démocratie et de développement.

Rôle des Nations Unies dans la construction de la démocratie et le développement

Le cadre normatif international, fondé sur la Charte des Nations Unies et élaboré à partir de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que d'autres textes apparentés,

guide la mission des Nations Unies en matière de construction de la démocratie et de développement. Concernant la démocratie notamment, certains cadres normatifs régionaux comme la Charte démocratique interaméricaine (CDIA) sont même plus explicites : son premier article fait en effet référence à un « droit à la démocratie ». D'autres cadres, telle la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine, appelle les États membres à s'engager à promouvoir la démocratie. Une résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en avril 2012 affirme que les droits de l'homme et le développement sont « interdépendants » et « invite les États membres d'organisations et de mécanismes intergouvernementaux régionaux à inclure, dans les instruments constitutifs de ces organisations et mécanismes, des dispositions visant à promouvoir les valeurs et principes démocratiques et à protéger et consolider la démocratie dans leur société respective, ou à renforcer ces dispositions »³.

L'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme mentionne le droit de vote et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), notamment son article 25, définit plus clairement le droit de participer aux élections et à la vie politique.

En 2000, la Déclaration du millénaire des Nations Unies affirmait que les États membres « [n'épargneraient] aucun effort pour promouvoir la démocratie ». En 2005, le document final du Sommet mondial décrivait la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme comme faisant partie des « valeurs et principes fondamentaux, universels et indivisibles de l'Organisation des Nations Unies » et, qu'ils étaient de ce fait « inséparables et se [renforçaient] mutuellement ». Le Secrétaire général des Nations Unies a transposé, à l'intention

³ Résolution du Conseil des droits de l'homme 19/36, « Droits de l'homme, démocratie et État de droit », 19 avril 2012, A/HRC/RES/19/36, article 20

du système de l'ONU, ces déclarations normatives générales en orientations directes relatives aux principes et aux pratiques qui sous-tendent l'action de l'ONU en faveur de la démocratie.

En 1986, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration sur le droit au développement (A/RES/41/128 4, décembre 1986). Vingt-cinq ans plus tard, ce texte, qui considère la grande pauvreté et la pauvreté chronique, l'insécurité alimentaire, le chômage et l'exclusion et la discrimination systématiques comme des violations des droits de l'homme et, à ce titre, de sérieux obstacles à l'avènement de la démocratie, n'a rien perdu de sa pertinence. Les cadres normatifs des Nations Unies relatifs à la démocratie et au développement reposent tous sur les principes d'égalité, de participation, de non-discrimination (notamment à l'égard des femmes et des populations vulnérables), de redevabilité, de transparence et de justice. L'interdépendance entre ces deux buts est de plus en plus reconnue, comme en atteste, par exemple, le fait que des entités comme le groupe de travail sur le droit au développement, administré par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), reprennent à leur compte le concept de développement en tant que droit de l'homme.

Les missions des Nations Unies en matière de démocratie et de développement sont multiples et variées. Au plus haut niveau, les Nations Unies, souvent en collaboration avec des organisations régionales, réagissent aujourd'hui directement aux problèmes que soulèvent les transferts anticonstitutionnels du pouvoir et fournissent un appui direct à la réforme pendant les transitions vers la démocratie.

Au niveau opérationnel, les équipes de pays des Nations Unies dans le monde entier contribuent directement à favoriser

le processus de développement, par l'aide à la formulation du plan national de développement ou la contribution directe visant à renforcer les capacités des gouvernements en rapport avec le développement dans les domaines fondamentaux de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la sécurité. Par l'intermédiaire de ses équipes de pays, l'ONU a des programmes directs de réduction de la pauvreté en place dans près de 80 pays et mène fréquemment son action en coordination directe avec des agences spécialisées telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Les équipes de pays prennent également part à la coordination, à la facilitation ou à la gestion des flux de l'aide multilatérale visant à soutenir les institutions et les processus de gouvernance. Le PNUD, notamment, joue désormais un rôle central dans l'appui à la réforme de l'administration publique : avec des organisations partenaires (telles qu'IDEA International), il s'efforce de professionnaliser les processus électoraux, appuie des institutions publiques centrales telles que le pouvoir judiciaire ou ouvre de nouvelles voies d'accès à la justice. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) constitue un agent important de promotion et d'appui aux organisations de la société civile et à la participation considérée comme un élément clé du renforcement de la démocratie.

Liens entre démocratie, renforcement de l'État et consolidation de la paix

Les tables rondes ont porté sur le rôle des Nations Unies en rapport avec le lien entre démocratie et développement dans trois domaines principaux : le travail relatif à la

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

gouvernance démocratique au sein de leurs programmes de développement, en accordant une attention particulière à la mise en place de processus et d'institutions démocratiques qui rendent des comptes et répondent aux attentes et aux besoins de la population, les initiatives de médiation et d'assistance électorale notamment dans les situations de transitions politiques complexes et la participation au maintien et à la consolidation de la paix dans les contextes exposés aux conflits ou les situations d'après-conflit. Les tables rondes ont mis en lumière la prise de conscience croissante de la complexité de l'interdépendance entre consolidation de la paix, renforcement de l'État et construction de la démocratie. Une analyse politique récente souligne l'importance de ces liens.

Le *Rapport sur le développement dans le monde 2011* de la Banque mondiale intitulé « Conflits, sécurité et développement » reconnaît l'efficacité des initiatives basées sur une action rapide et ciblée dans certains cas exceptionnels. Il met néanmoins en lumière l'importance des approches de la construction des institutions démocratiques s'inscrivant sur le long terme et se caractérisant par des réformes politiques accompagnées d'une action systématique et progressive, qu'illustrent plusieurs transitions politiques réussies. Ainsi, il souligne l'importance du renforcement de la gouvernance et des institutions légitimes, considéré comme essentiel pour mettre un terme aux cycles de violence et assurer la sécurité des citoyens, la justice et l'emploi.

Le PNUD s'intéresse également aux liens entre gouvernance démocratique, prévention des conflits et consolidation de la paix dans son rapport *Governance for Peace: Securing the Social Contract* (PNUD, 2012), qui va dans le même sens. Sur la base d'une meilleure connaissance des nouveaux problèmes de fragilité des États en crise, le PNUD appelle

à se centrer davantage sur les principes de réactivité, d'inclusion et de résilience ainsi que sur le renforcement des partenariats. Cela permettrait en effet de tester des approches novatrices de la gouvernance tenant compte des résultats stratégiques plutôt que de produits dans des secteurs spécifiques, telles que la mise en place d'institutions répondant aux attentes de la population, la promotion de processus politiques inclusifs et la création d'une société résiliente grâce à la mobilisation des capacités locales d'adaptation aux tensions et aux crises.

Les mandats et les missions des Nations Unies en matière de maintien de la paix ont évolué au fil du temps. Ils sont passés d'opérations de « maintien de la paix classiques » à des opérations de « maintien de la paix multidimensionnelles » composées de volets militaires, policiers et civils. Par ailleurs, il existe aujourd'hui autant de missions politiques des Nations Unies visant à aider les pays en transition que d'opérations de maintien de la paix. Pour cela, il a fallu ajouter aux fonctions de sécurité habituelles (telles que le suivi des accords de cessez-le-feu ou la mise en place de zones tampons entre les parties en conflit) diverses tâches relevant en principe de l'aide à la démocratie comme l'appui à l'État de droit, aux institutions de gouvernance, aux processus constitutionnels, aux élections, aux droits de l'homme et à la réconciliation politique de manière à mettre en place des institutions et des structures politiques qui protègent les droits des citoyens et facilitent leur participation à la vie politique. Nombre de ces missions nécessitent de pouvoir déployer les capacités requises pour soutenir les processus à mesure qu'ils se développent ainsi que des capacités très spécialisées.

L'étude indépendante sur les capacités des civils après un conflit menée par le Groupe consultatif de haut niveau en février 2011

(Guéhenno, 2011), ainsi que le rapport du Secrétaire général du 19 août 2011 sur le même sujet (Secrétaire général des Nations Unies, 2011), passent en revue tous les outils des Nations Unies essentiels pour éviter les effusions de sang pendant les transitions et soulignent la nécessité de renforcer collectivement la qualité et l'efficacité de l'appui apporté aux civils après un conflit. L'existence de processus politiques inclusifs constitue l'une des clés du renforcement des capacités des civils après un conflit et permet de satisfaire des besoins allant de l'appui au processus constitutionnel jusqu'à la facilitation du dialogue politique en passant par la création de partis politiques.

En 2010, la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité (2000) a donné l'occasion au système de l'ONU, aux États membres et aux organisations régionales d'évaluer les progrès accomplis et d'élaborer de nouvelles approches pour traiter les questions de genre dans le cadre des opérations de maintien et de consolidation de la paix. Le rapport du Secrétaire général produit à cette occasion (Secrétaire général des Nations Unies, 2010) détaillait un plan d'action en sept points (et ses indicateurs) visant à élargir la participation des femmes à la consolidation de la paix et apportait ainsi une contribution majeure à la cohérence et à l'homogénéité des efforts internationaux dans ce domaine. Il comprenait également des indicateurs relatifs à l'augmentation du nombre de femmes à tous les niveaux des processus décisionnels dans les pays sortant d'un conflit. Le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la construction de la démocratie s'inscrit clairement dans les mandats et les priorités d'ONU-Femmes et de la Commission de consolidation de la paix.

Évolution des normes de démocratie et de développement

Aujourd'hui, les normes internationales en matière de démocratie trouvent une expression régionale. De nombreuses organisations régionales, notamment l'Union africaine (UA), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont élaboré à l'intention de leurs États membres des normes, instruments, directives et bonnes pratiques non contraignants et couvrant un large registre en matière de maintien et de renforcement de la démocratie. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'UA constitue un bon exemple de ces nouvelles normes régionales, qui, dans certains cas, sont complétées par des chartes sous-régionales (par exemple, les Principes et lignes directrices de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) régissant les élections démocratiques). En 2011, l'OEA a fêté le dixième anniversaire de la Charte démocratique interaméricaine qui déclare, entre autre : « Les peuples des Amériques ont droit à la démocratie et leurs gouvernements ont pour obligation de la promouvoir et de la défendre ».

L'élaboration en 2000 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a mis en exergue l'engagement international à réduire la pauvreté et à générer les conditions propices au développement. Le document final du Sommet mondial de 2005 déclare que la démocratie est une « valeur universelle » et qu'elle est « en définitive un moyen d'assurer la paix et la sécurité internationales, le progrès et le développement économique et social, et le respect des droits de l'homme ». D'autres processus, tels les consultations

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

de Paris et d'Accra sur l'aide internationale au développement et leurs programmes d'action respectifs, et le partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, ont souligné eux aussi l'importance de la démocratie et d'une gouvernance inclusive comme fondements nécessaires du principe d'appropriation nationale du processus de développement.

Ces forums et d'autres ont vu émerger le principe d'« appropriation démocratique du développement » et cherchent de nouveaux moyens d'exprimer cette appropriation du fait de la prise de conscience croissante des relations complexes et parfois contradictoires entre aide et processus démocratiques auxquelles se heurte le processus décisionnel national relatif au développement (IDEA International, 2011). Le programme d'action postérieur à Busan a permis de comprendre que les approches du développement dirigées par les donateurs risquaient d'empêcher d'atteindre les buts fixés, notamment dans les États fragiles. À cet égard, il convient également de mentionner le document de 2008 du Comité d'aide au développement (CAD) sur le renforcement de l'appareil d'État dans les situations de fragilité (OCDE/CAD, 2008), qui énonce des principes relatifs à l'assistance aux acteurs et aux institutions democratic accountability dans le domaine des élections, des partis politiques, des médias et du Parlement (OCDE/CAD, 2012). Ces principes reprennent l'idée que l'aide sape parfois la redevabilité et que la coopération pour le développement doit être davantage axée sur une utilisation de l'aide visant à améliorer les processus nationaux de redevabilité et à renforcer les relations entre l'État et la société.

C'est un fait reconnu que les programmes de construction de la démocratie et d'aide au développement ne coïncident pas toujours et le séquençage et le

caractère souhaitable ou non des mesures de construction de la démocratie dans les pays en situation de conflit, de difficultés économiques ou de conflit social font débat. D'aucuns avancent encore que les progrès en matière de développement doivent précéder la démocratie et que celle-ci est moins susceptible de perdurer dans les pays à faible revenu. De fait, certains analystes avancent que des « autocraties inoffensives » ou des États bien intentionnés en matière de développement, mais non démocratiques, représentent un terrain plus propice au développement. Dans les transitions politiques en cours dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA), par exemple, le séquençage et la hiérarchisation de l'aide posent des dilemmes épineux, la capacité à la dispenser soulève des difficultés et l'adoption d'une approche stratégique prudente s'impose pour légitimer l'octroi de l'aide internationale à des processus de transition démocratique balbutiants.

Les arguments en faveur de l'harmonisation de la construction de la démocratie et de l'aide au développement sont utilitaristes : la probabilité d'atteindre les objectifs de développement à long terme et de créer les conditions (telles que l'expression inconditionnelle des droits des femmes et leur participation) dont dépendent en définitive la pérennité de la paix et du développement, est plus élevée dans les États démocratiques. Ce point de vue, étroitement associé à celui exprimé dans *Development as Freedom* (Sen, 1999), l'ouvrage fondateur du Prix Nobel d'économie Amartya Sen, constitue également une notion importante dans le débat mené par les professionnels du développement, de la consolidation de la paix et de la construction de la démocratie au sein des Nations Unies. ■

En quoi la démocratie est-elle importante pour le développement ?

« Ces relations font actuellement l'objet d'un débat dans le monde universitaire. Les défenseurs de la supériorité des régimes démocratiques posent comme hypothèse principale que la démocratie engendre la croissance économique et que, par conséquent, elle constitue le régime le plus favorable au développement. Malheureusement, la réalité empirique ne tranche toujours pas clairement en leur faveur.

Cependant, on pourrait avancer que la croissance économique requiert, entre autres, l'existence d'un cadre institutionnel consolidé et le respect de l'État de droit, deux composantes clés de la planification économique à long terme, ainsi que des institutions politiques transparentes qui appuient les mécanismes permettant aux marchés internationaux actuels d'évoluer.

Sur tous ces points, la démocratie apparaît comme le régime qui favorise le mieux le développement parce que le lien politique qu'elle établit entre les citoyens et les décideurs contraint ces derniers à agir conformément à l'intérêt général ou tout au moins à l'intérêt de la majorité.

S.E. Monsieur l'Ambassadeur Claude Heller, représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies, 2007-2011

(voir l'ensemble de sa déclaration à l'annexe 2)

Le fait qu'aujourd'hui la légitimité des régimes au pouvoir repose dans une large mesure sur la qualité de leur démocratie est largement reconnu. Même les gouvernements des États affichant un palmarès douteux en matière de droits de l'homme ou ayant tendance à museler l'opposition politique s'efforcent de renvoyer une image démocratique au monde et à leurs propres citoyens. En 2011, les analystes au sein du monde académique convenaient qu'au moins 60 % des pays dans le monde étaient dotés d'institutions, de processus et de procédures démocratiques de base. Cela signifie que près de la moitié de la population mondiale vit dans des États démocratiques reconnus. Par ailleurs, de nombreux pays ne figurant pas sur cette liste pourraient être qualifiés de « quasi démocratiques », car ils possèdent certains attributs de la démocratie (tels que des élections locales crédibles), mais pas tous (comme le droit de fonder des partis politiques indépendants).

« L'incapacité à démocratiser les sociétés et les marchés de manière à ce que le progrès puisse profiter à tous constitue la plus grande menace pour les processus de démocratisation. La menace est de ne pas être aussi démocratique que l'exigent ces nouveaux citoyens à l'esprit critique. La démocratie échouera-t-elle à engendrer un processus équitable dans les sociétés ?

C'est le problème de la gouvernabilité. Malheureusement, dans certaines régions du monde, la croissance et le développement ont élargi la fracture entre ceux qui ont le sentiment d'appartenir à la société et les autres. Le rôle d'outil de répartition des biens économiques des marchés est remis en cause. L'État apparaît à nouveau comme un instrument de résolution des problèmes. Les dirigeants apprennent à leurs dépens que les électeurs s'attendent à ce que l'inflation soit maîtrisée, que l'investissement étranger soit favorisé et que les politiques macroéconomiques s'accompagnent d'une protection sociale, d'une répartition des profits, de progrès et d'un développement suffisants. Il n'est pas acceptable que de larges segments de la population soient laissés pour compte. »

Mme Marta Lagos, directrice du Latinobarómetro, Santiago, Chili

Si le nombre de pays démocratiques a rapidement progressé au cours des trente dernières années, les avancées démocratiques dans les pays sortant d'un conflit et/ou autocratiques sont souvent très fragiles et l'abandon des normes et des pratiques démocratiques constitue un risque réel. Un tiers des pays sont récemment passés ou passent actuellement d'un système autocratique ou d'une guerre civile à la démocratie ; la plupart de ces pays en transition peuvent au mieux être qualifiés de démocraties « partielles » ou émergentes, voire d'« aspirants à la démocratie ».

« Lorsque nous étudions les données relatives aux attitudes, nous nous apercevons que toutes les classes sociales, notamment les classes populaires, considèrent le développement comme un attribut de la démocratie et donc qu'il s'agit d'un seul et même concept.

La littérature universitaire s'efforce pourtant de les séparer. Elle semble suggérer qu'il ne faut pas « surcharger la démocratie » : n'assimilez pas la justice sociale et la démocratie ; n'assimilez pas les droits et la démocratie ; n'assimilez pas le développement et la démocratie.

Pourtant, le bon sens populaire voit en tout cela des attributs de la démocratie. Pourquoi la démocratie est-elle importante ? Parce qu'elle apporte développement et bien-être. »

M. Peter Ronald deSouza, directeur de l'Indian Institute of Advanced Study, Shimla, Inde

Débat sur le lien entre démocratie et développement

Les participants aux tables rondes ont jugé essentiel de réexaminer les relations spécifiques entre la démocratie et le développement à la lumière des travaux des chercheurs et de l'expérience des professionnels. Comme l'a remarqué l'un des participants, les études livrent souvent des « faits gênants » pour les décideurs. La première séance de la table ronde de 2008 a étudié en profondeur ces questions dans des contextes régionaux spécifiques comme l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest, où le débat sur les rapports entre la démocratie et le développement se poursuit depuis quelques années. Un « débat dans le débat » a également examiné le sens des termes clés : par exemple, qu'est-ce qui différencie la « démocratie » de la « gouvernance démocratique » ou de la « bonne gouvernance » ?

Faudrait-il définir le développement en termes plus étroits (par exemple, mesures du produit national brut) ou plus larges tels que le niveau des inégalités sociales ou l'égalité entre les sexes en termes de droits et de rôles dans le processus de développement ?

L'essentiel du débat théorique, que l'on retrouve dans les approches ambiguës des professionnels, est centré sur la question de la « causalité ». Autrement dit, la démocratie est-elle la *cause* du développement ou *vice versa* ? Les élections nationales pluralistes jouent-elles un rôle important dans la définition des différents programmes, ou même des différentes idéologies, relatifs au processus de développement national ? À l'inverse, dans quelle mesure un niveau donné de développement constitue-t-il une condition préalable au véritable exercice de la démocratie dans une société ? Les réponses

à ces questions largement débattues dans la littérature théorique apparaissent mitigées.

Certains chercheurs concluent que rien ne prouve l'existence d'un lien fort entre démocratie et développement et étayent leur point de vue par des études quantitatives et l'expérience historique. L'analyse statistique utilisée par Adam Przeworski et ses collaborateurs pour faire apparaître les corrélations entre le « type de régime » et la croissance du revenu total des pays n'a révélé aucun rapport direct entre les deux (Przeworski *et al.*, 2000). Au mieux, ces travaux montrent que les pays caractérisés par une forte tradition d'État de droit peuvent éventuellement accélérer les avancées en termes de développement du fait de l'obligation de respecter les contrats ou de la protection de la propriété intellectuelle, par exemple.

Ces ouvrages reposent sur l'idée que, pour obtenir des résultats en termes de développement, les systèmes caractérisés par un « développement guidé » et des droits politiques restreints s'avèrent préférables aux gouvernements de coalition, souvent plus embryonnaires, chaotiques et parfois peu concluants qui régissent certains systèmes démocratiques.

les participants ont avancé que la principale remise en question de l'apport de la démocratie au développement se manifeste, au regard de l'expérience de plusieurs pays qui sont passés de l'autocratie ou du parti unique à la démocratie à la fin des années 1980 ou au début des années 1990, dans la mauvaise performance économique et la persistance des maux socioéconomiques dans des régimes démocratiques naissants ou rétablis. En Amérique latine, par exemple, de nombreuses démocraties nouvelles ou rétablies semblent être consolidées sur le plan institutionnel. Cependant, compte tenu des fortes inégalités et des difficultés économiques que connaissent

encore de larges segments de la population (même en cas de réduction significative de la pauvreté), la vie politique agitée, le populisme, le mécontentement et l'insatisfaction à l'égard des élites politiques ont généralement prévalu et parfois conduit les populations à remettre en question la validité de la démocratie telle que pratiquée dans leur pays. Des facteurs comme la persistance de la pauvreté, des inégalités, de la corruption et de l'exclusion politique en raison du sexe, de l'origine ethnique ou de l'âge empêchent la démocratie d'exercer une influence positive sur le développement et peuvent même en menacer la légitimité aux yeux de la population.

« Cette table ronde (2011) a lieu le jour de la Journée des droits de l'homme en Afrique du Sud, qui commémore l'anniversaire du massacre de Sharpeville en 1960, un tournant important dans la lutte contre l'apartheid et en faveur de la démocratie. Aujourd'hui, beaucoup de gens luttent pour leur liberté et pour leur intégration. Ils veulent se faire entendre et participer. Ils ne veulent pas simplement profiter du développement, mais ils souhaitent aussi influencer sur les priorités politiques afin que les femmes, les personnes marginalisées et discriminées soient incluses au processus et fassent valoir leurs préoccupations. »

Mme Geraldine Fraser-Moleketi, directrice des pratiques, groupe Gouvernance démocratique du Bureau des politiques de développement (BPD), PNUD

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

Les participants ont également débattu des liens et des relations entre élections, démocratie et développement. Ils ont souligné que, malheureusement, beaucoup de personnes continuent de croire que la tenue d'élections témoigne nécessairement d'une démocratie fonctionnelle alors que,

si les élections (crédibles, transparentes et pluralistes) sont bien une caractéristique des sociétés démocratiques, le simple fait d'organiser un scrutin ne garantit pas la démocratie. Ils ont également pointé du doigt les difficultés engendrées par les processus électoraux dans les pays marqués par des divisions identitaires profondes ou historiques quand ils reflétaient, ou même aggravaient, des différences sociales fortes. Notamment dans les sociétés divisées et/ou sortant d'un conflit, on considère que l'appel au sentiment identitaire (ethnique, religieux ou autre) dans les processus électoraux remet en cause la démocratie, sape le rôle d'arbitrage du processus électoral national face aux différentes visions du développement et transforme le pluralisme en une lutte stérile pour le pouvoir entre segments divisés de la société.

Cycles vertueux : démocratie, gouvernance et résultats en matière de développement

Si les comparaisons statistiques générales des études quantitatives font planer le doute quant à l'aptitude de la démocratie à faciliter le développement, d'autres travaux fondés sur la méthodologie des études de cas comparatives (tels que l'enquête mondiale sur la gouvernance) concluent à une relation forte entre eux. Cette enquête, publiée en 2008 (Hyden *et al.*), a révélé que la qualité de la gouvernance d'un pays dans six domaines constituait la meilleure explication des progrès accomplis en matière de développement : société civile, « société politique », efficacité des pouvoirs publics, qualité de la bureaucratie, société économique et justice. Elle soulignait le rôle de pivot de la bonne gouvernance, et notamment de la lutte contre la corruption, pour le développement.

Pour les participants, le développement a absolument besoin de la *démocratie* et non d'une simple « bonne gouvernance » (ou d'expressions encore plus restrictives telles qu'une « gouvernance suffisante »). Certains d'entre eux ont affirmé qu'au minimum, rien ne prouve qu'il faille sacrifier la démocratie au nom du développement ou qu'une « dictature axée sur le développement » obtiendrait de meilleurs résultats. Parce que les sceptiques de la relation entre démocratie et développement définissent souvent ce dernier en termes de croissance du revenu total (produit intérieur brut, PIB) ou d'augmentation du PIB par habitant ajustée en fonction de la parité du pouvoir d'achat (PPA) et que de nombreux pays non démocratiques disposent de ressources naturelles exploitables abondantes (exportations de pétrole et de gaz, par exemple), il convient de prendre avec beaucoup de précautions les résultats des études quantitatives qui affirment l'absence de relation entre démocratie et développement.

On notera avec intérêt les résultats de l'enquête sociale mentionnés dans le rapport sur l'état de la démocratie publié par le Center for Study of Developing Societies (CSDS) qui montrent que, pour les Indiens, par exemple, les concepts de démocratie et de développement sont intrinsèquement liés. Les composantes de la démocratie, « souveraineté du peuple » et « droits et libertés », mais aussi « développement et bien-être », font l'objet d'un large consensus. Plusieurs participants à la table ronde de 2011 ont également souligné que les contestataires égyptiens et tunisiens présents aux soulèvements du début d'année manifestaient contre la répression politique, le chômage et la pauvreté chronique, sans distinction aucune.

« “L'égalité entre les sexes” ? les mouvements politiques féministes, les droits des femmes, l'autonomisation des femmes... ne perdurent qu'en démocratie, là où ils s'ancrent dans la lutte pour la transformation sociale et le changement du pacte social. Il n'est donc pas possible d'ignorer l'importance de l'investissement dans le dynamisme des femmes au sein de la société civile. Malheureusement, nous avons constaté que dans de nombreuses démocraties, les femmes sont plus présentes et occupent plus souvent des postes haut placés au sein de la société civile que dans la vie politique. Il n'est donc pas possible d'ignorer le lien entre les libertés politiques des femmes et leurs droits économiques et sociaux. »

Mme Anne-Marie Goetz, conseillère principale, groupe sectoriel sur la paix et la sécurité, ONU-Femmes

Comme l'enquête menée en Inde, l'Afrobaromètre et le Latinobarómetro constatent que les populations africaines et latino-américaines, auxquelles on a demandé d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des relations entre la gouvernance et leur vie quotidienne, attribuent une note élevée aux aspects fondamentaux de la démocratie et du développement. Selon plusieurs participants, ces enquêtes confortent en général l'idée avancée par Sen que les gouvernements démocratiques devraient rendre des comptes aux citoyens en termes de justice économique et sociale et que les populations des pays du Sud accordent une importance égale aux droits politiques et à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les mauvais résultats économiques. Ces points de vue vont dans le sens des conclusions que tirent depuis longtemps divers travaux de l'ONU comme les rapports sur le développement humain

du PNUD, qui désignent systématiquement des aspects de la démocratie tels que les droits de l'homme (2000), la démocratie et la participation (2002) ou la liberté culturelle (2004) comme des fondements du développement humain.

Enfin, la démocratie locale pourra jouer un rôle particulièrement favorable au développement : en effet, c'est au niveau local que la gouvernance est la plus proche des personnes et exerce une influence tangible sur leur quotidien. La participation directe et l'action citoyenne y sont souvent plus faciles et le concept « d'expression des besoins et des attentes » est davantage susceptible de se manifester en termes pratiques à ce niveau. La participation, ou « capacité à se faire entendre », permet aux citoyens non seulement de revendiquer des droits et des services mais, le cas échéant, de vérifier les abus et de demander des comptes. La redevabilité découle des liens entre l'État et la société, notamment lorsque la supervision et la définition des priorités par les citoyens sont liées à la mobilisation des ressources et aux mesures fiscales imposées par les pouvoirs publics. C'est pourquoi de nombreux participants ont affirmé qu'autoriser les autorités locales à lever des ressources par le biais de mesures fiscales pourrait permettre de renforcer la démocratie au niveau local. ■

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

Encadré 1 : Points essentiels : en quoi la démocratie contribue-t-elle au développement ?

- Il faut envisager l'évolution et la pratique de la démocratie parallèlement aux processus de construction de l'identité nationale et de création de l'État. Construire une nation et renforcer un État au lendemain de la colonisation, d'un régime répressif ou d'un conflit est un processus difficile et de longue haleine. Quand les impératifs de la construction de la nation ou de l'État entrent en conflit avec les institutions ou les pratiques démocratiques, ils priment souvent sur la démocratie en tant que telle.
- Les attributs fondamentaux de la démocratie sont essentiels à la notion de bonne gouvernance et aux bonnes pratiques en matière de planification et de mise en œuvre du développement : participation à la formulation et à l'application des politiques, concurrence électorale entre différentes stratégies de développement et redevabilité des élites au pouvoir grâce à leur supervision par les parlementaires, la société civile et les médias. Ces mêmes attributs sont également essentiels pour faire face à la gestion des crises économiques contemporaines, la raréfaction des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, les questions énergétiques, la sécurité alimentaire et les tensions liées à la migration.
- Les gouvernements démocratiques pourraient renforcer leur légitimité en termes de prestation de biens et services publics tels que l'éducation, la santé, la formation professionnelle, la protection de l'environnement et l'État de droit qui favorise l'inviolabilité des contrats, la prévisibilité des environnements réglementaires ainsi qu'une gestion économique globale.
- L'espace démocratique permet aux populations locales de s'autogérer et de créer leurs propres biens publics tels que la réglementation des marchés locaux ou des coopératives de crédit, qui, à leur tour, créent les conditions de la démocratie locale ainsi que de valeurs et de structures démocratiques participatives.
- La démocratie et la participation directe soutiennent le principe d'appropriation démocratique nationale de la planification du développement. Les programmes de construction de la démocratie peuvent ainsi se concentrer sur des modalités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques placées sous le signe de la recherche de compromis et de consensus ainsi que sur la viabilité des réformes économiques impliquant dès le départ toutes les principales parties prenantes à une question donnée et conciliant à leur tour des priorités et des intérêts concurrents.
- Dans de nombreux pays, notamment peu développés et « fragiles », les Nations Unies jouent un rôle important dans la construction de la démocratie et le développement des capacités de l'État. Dans ces situations, elles remplissent une fonction de définition de normes, surveillent les pratiques en matière de démocratie et de droits de l'homme, dispensent une assistance directe au renforcement des capacités et, dans certains cas, réagissent aux crises de la démocratisation telles que la fraude électorale ou les changements de gouvernement anticonstitutionnels.

En quoi le développement est-il important pour la démocratie ?

Les études universitaires affirment depuis longtemps que la vitalité d'une démocratie dépend d'une classe moyenne éduquée, active et intéressée, qui, grâce à la démocratie, a l'occasion d'exprimer ses préférences et ses priorités et est protégée contre la saisie arbitraire de ses biens. En dépit de la remise en question de la thèse selon laquelle la « modernisation » et une classe moyenne constituent des conditions préalables nécessaires à la démocratie (l'histoire du Botswana, du Costa Rica ou de l'Inde réfutent cet argument), l'idée demeure que le développement soutient globalement les valeurs, les intérêts et les attentes qui conduisent à l'avènement et à la pérennisation de la démocratie. À l'inverse, les problèmes profonds auxquels se heurte le développement minent la tolérance sociale et la confiance dont la démocratie a besoin pour s'épanouir. Les participants ont notamment identifié trois domaines dans lesquels les déficits de développement peuvent nuire à la pratique démocratique.

Surmonter les inégalités et la marginalisation

La persistance d'inégalités socioéconomiques qui marginalisent et fragmentent une large proportion de la population et la privent de la capacité à s'organiser et à produire des groupes sociaux efficaces fragilise la base sociale garante de la réussite d'une démocratie. Lorsque perdurent la faim et l'insécurité alimentaire, l'analphabétisme, la privation de logement ou la maladie, les plus démunis ont des difficultés à s'organiser et à se faire entendre.

À l'inverse, on estime en général que l'existence d'une classe moyenne bien développée favorise la démocratie. Elle ne suffit pas cependant à en assurer la pérennisation. Une classe moyenne florissante ne peut être efficace que lorsque la société civile est autonome et indépendante des élites politiques et en mesure de représenter les intérêts de divers groupes sociaux.

Plusieurs participants ont suggéré que les politiques économiques néolibérales associées à une mondialisation sauvage et aux anciens remèdes d'« ajustement structurel » ont exacerbé les inégalités sociales dans de nombreux pays du Sud. De fait, il est apparu que les inégalités entravent le bon fonctionnement de la démocratie, notamment émergente, en raison de la persistance d'un « classement » implicite des différents groupes sociaux et de différences dans la distribution des ressources étatiques et des biens publics au profit des groupes favorisés. De même, les groupes marginalisés (y compris les femmes), sont nettement désavantagés en termes de mobilité sociale. Enfin, des participants ont avancé que certains systèmes politiques peuvent « institutionnaliser » les inégalités.

Encourager la responsabilité sociale

Les déficits de développement et la persistance de la pauvreté tendent également à inciter les élites qui ont des ambitions politiques à considérer l'État comme un moyen d'enrichissement personnel ou du groupe auxquels elles appartiennent. Cette

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

tendance génère des enjeux très élevés pour la démocratie, à commencer par les processus électoraux.

« L'appropriation des processus d'élaboration des politiques de développement fait quasiment l'unanimité. Mais ce concept n'a aucun sens si le cadre politique national est lui-même soustrait aux forces supposées essentielles à l'élaboration des politiques. De nombreuses démocraties nouvelles n'offrent pas de choix dans la mesure où leurs orientations politiques ne résultent pas d'un processus interne mais sont imposées par l'extérieur. Très concrètement, un sérieux problème se pose quand des décisions prises dans les institutions financières internationales font grimper les prix des produits de base ou suppriment les subventions accordées à l'essence ou aux engrais, par exemple, et quand les groupes d'agriculteurs et les coopératives agricoles n'ont pas leur mot à dire. »

Adebayo Olukoshi, directeur de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), Dakar, Sénégal

« ... ce qu'il faut, c'est développer une classe moyenne indépendante capable de créer et de renforcer des organisations de la société civile et non gouvernementales (ONG).

Pour moi, c'est l'une des clés majeures du développement de la démocratie. En Indonésie, nous avons la chance d'avoir un très grand nombre d'organisations de la société civile dotées d'un poids politique important vis-à-vis des partis et des pouvoirs publics. C'est ce que nous devons développer dans le monde musulman. Une classe moyenne forte... et capable de créer des ONG indépendantes du gouvernement. »

Ayumardi Azra, Directeur de la Graduate School, Syarif Hidayatullah State Islamic University, Djakarta, Indonésie

Dans les sociétés où l'État et son appareil sont considérés comme les principales sources de richesse et de prospérité, les enjeux liés à la victoire ou à la défaite électorale présentent souvent un rapport direct avec une opportunité économique individuelle ou collective et la possibilité d'utiliser le pouvoir de l'État pour s'emparer de biens sur lesquels il est « permis » de faire main basse tels que les redevances sur les exportations de ressources naturelles. Les participants ont également associé cette dynamique à l'augmentation de la violence électorale dans divers pays du globe. En outre, ils se sont montrés préoccupés par les conséquences de la violence électorale sur la démocratie et *a fortiori* sur le développement lorsque la perception d'un risque politique sape la confiance nécessaire à des investissements à long terme. La criminalisation de la vie politique, qui se traduit par le recours à des méthodes illégales par les élites politiques ou l'accession de criminels (dont des personnes impliquées dans le crime organisé transnational) au

pouvoir politique et à la protection via l'État, est également préoccupante.

La question de l'État prédateur est fondamentalement un problème de développement et marque un déficit de responsabilité démocratique. De ce fait, le comportement prédateur des politiciens est souvent considéré comme l'une des causes de la pauvreté chronique, de la violence sociale et des atteintes à la sécurité des personnes avec leur cortège de frustration sociale, de contestation et de violence potentielle. Pour certains participants, la prédation est plus intense dans les démocraties faibles parce que les politiciens sont confrontés à un horizon temporel bref qui les incite à accumuler rapidement autant de biens que possible ainsi qu'à utiliser les ressources de l'État (dont les forces de l'ordre) pour peser sur les processus électoraux ultérieurs afin de se maintenir au pouvoir.

Globalement, les participants ont conclu que démocratie et développement se renforcent mutuellement. Les avancées de l'un(e) peuvent faire progresser l'autre grâce à une dynamique d'interaction et de renforcement mutuel. En bref, les pays pourront connaître des « cercles vertueux » de la démocratie et du développement où les avancées dans un domaine seront renforcées par les progrès de l'autre. Plusieurs participants aux tables rondes ont évoqué le cas du Ghana dans les années 2000 où la consolidation des institutions démocratiques et le développement économique ont connu tous deux des progrès remarquables. Son développement devrait s'accélérer suite à la découverte récente de vastes dépôts de carburant fossile dans certaines de ses régions les plus pauvres. L'expérience du Ghana permettra de déterminer si les institutions démocratiques peuvent aider à gérer la proverbiale « malédiction des ressources » identifiée dans d'autres études plus larges. ■

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU

Encadré 2 : Points essentiels : en quoi le développement contribue-t-il à la démocratie ?

- Les problèmes de développement tels que la pauvreté généralisée, le chômage, la maladie et l'insécurité alimentaire pèsent lourdement sur le bon fonctionnement de la démocratie. Pour les participants, ces difficultés sociales et de développement font le lit de la violence sociale, de la xénophobie, de l'extrémisme politique et de la méfiance à l'égard du système politique et de sa capacité à changer réellement les choses. La hausse rapide du prix des produits de base, notamment de l'énergie et des denrées alimentaires, creuse les inégalités dans de nombreux pays et sape la base de tolérance sociale et de confiance sur laquelle repose la démocratie.
- Les écarts de développement tels que l'absence systématique d'accès des femmes aux opportunités économiques, à commencer par l'inégalité en termes d'éducation et d'emploi, créent une sous-classe de citoyens exclus et économiquement (et souvent physiquement) vulnérables. Ces conditions sous-jacentes empêchant souvent les femmes de participer à la vie politique démocratique, le système politique prend rarement en compte leurs préoccupations.
- Dans les pays fortement dépendants des exportations de matières premières (notamment de pétrole, minéraux précieux ou denrées agricoles essentielles de base), l'économie politique internationale risque de saper la démocratie, car elle incitera les élites politiques à être davantage sensibles aux relations économiques extérieures (desquelles le gouvernement tire un revenu grâce aux recettes d'exportation) qu'aux besoins de leur peuple. L'absence de cadres réglementaires nationaux et internationaux garants de la redevabilité et de la transparence ainsi que la dépendance vis-à-vis de l'économie mondiale peuvent entraver le bon fonctionnement des relations entre l'État et la société, qui constitue une caractéristique de base des systèmes démocratiques.
- La nécessité de créer des opportunités de participation pour les pauvres, qui implique souvent des processus au niveau des communautés ou l'appui à la démocratie locale, par exemple concernant la gestion des ressources naturelles, constitue un point important. L'approche la plus durable pour encourager l'État à fournir des ressources consiste à créer les conditions dans lesquelles la mobilisation par les pauvres aboutit à des résultats constructifs en termes de politiques répondant aux besoins humains de base (par exemple, santé, éducation et logement) et de leur mise en œuvre.
- Les progrès accomplis en matière de santé, d'éducation et de revenu, notamment pour les femmes et les filles, permettent à la famille, au voisinage, à la localité et à la société toute entière de canaliser les énergies vers la formulation par les personnes elles-mêmes de leurs préférences et de leurs buts et de s'organiser collectivement.
- L'existence d'un système assurant la sécurité des personnes et des communautés constitue un élément essentiel du développement, et même de la démocratie fonctionnelle. Les situations d'insécurité privent le développement de ses fondations. La démocratie elle aussi requiert un environnement sûr ainsi que la liberté de s'organiser et de se mobiliser sans crainte.

Anticiper : implications pour les politiques et la pratique

À l'approche de 2015 et de la conclusion de la phase initiale de la première initiative des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de nombreux observateurs pour qui la démocratie est un facteur favorable au développement ont reposé la question de savoir si les nouveaux objectifs éventuels devaient faire plus explicitement référence au renforcement de la démocratie et à l'amélioration de la gouvernance comme facteurs essentiels et déterminants de la réalisation de l'ensemble des OMD.

Inclure la démocratie dans le programme de développement pour l'après-2015

Le paragraphe 55 du rapport du Secrétaire général intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » précise : « Les objectifs du Millénaire pour le développement s'inspirent certes de la Déclaration du Millénaire, mais de toute évidence ne lui sont pas identiques ». Il note également que « considérant les éléments d'une action en faveur du développement au-delà de 2015, la communauté mondiale pourra, comme point de départ, reconsidérer les valeurs et principes de la Déclaration du Millénaire pour renouveler sa vision du développement mondial à la lumière des défis actuels » (Secrétaire général des Nations Unies, 2011a). Les libertés individuelles, en tant que garanties d'une gouvernance démocratique et participative, constituaient

l'une des six valeurs fondamentales et les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance faisaient partie des six objectifs généraux définis dans la Déclaration du Millénaire. Les discussions menées actuellement sur le programme de développement pour l'après-2015 doivent en tenir compte.

Les tables rondes ont renforcé cet argument : si, comme l'indiquent les études consacrées aux attitudes des populations, les aspirations des peuples aux quatre coins du monde ne font guère de différence entre démocratie et développement, la définition, le suivi et l'appui à la mise en œuvre de normes internationales doivent également apporter une réponse intégrée. Certains participants ont donc estimé le moment venu de proposer un « nouveau paradigme » qui établisse un lien plus explicite entre démocratie et participation citoyenne au développement. D'autres sont allés plus loin : selon eux, un changement radical d'approche s'impose et il faut revenir à un plaidoyer international plus direct en faveur de la démocratie en tant que droit intrinsèque et instrument de progrès du développement.

Adopter une approche de la démocratie et du développement cohérente et fondée sur des principes

Tous les participants ont appelé à repenser les modalités traditionnelles de construction de la démocratie ainsi que les approches classiques de l'aide au développement. Certains d'entre

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

eux ont appelé à une « démocratisation du développement » dans toute l'action des Nations Unies et au renforcement de sa cohérence afin de faire concorder construction de la démocratie et aide au développement.

Au niveau conceptuel, cette approche signifie que la démocratie, en tant qu'ensemble d'institutions et de processus, doit être vue moins en termes de procédures qu'en termes d'aptitude à permettre aux populations de vivre au quotidien le développement considéré comme un bien public collectif. L'établissement d'un lien entre démocratie et développement incite de manière plus tangible les dirigeants politiques à promouvoir des objectifs de développement plus vastes. Dans le même temps, la stratégie de développement devrait cibler des domaines tels que la santé, l'éducation et les moyens de subsistance des segments vulnérables de manière à leur donner consciemment les moyens de participer aux institutions démocratiques et aux processus décisionnels.

Les participants ont suggéré de mettre un nouvel accent sur la *qualité de la démocratie* et, notamment, sur la mesure de l'inclusion sociale des pauvres, des femmes et d'autres groupes vulnérables. Il est impératif de revoir l'analyse effectuée par les organisations internationales afin qu'elle tienne compte à la fois des processus et des acteurs de la démocratie et soit plus sensible à l'élargissement de l'inclusion. Les analyses antérieures telles que les rapports sur le développement humain dans les pays arabes de 2002 (PNUD, 2002) et ultérieurs avaient prévu les crises touchant la démocratie, le développement et la redevabilité à l'origine des revendications du Printemps arabe. L'écart entre éducation et opportunités ainsi que le contrôle étroit de la société exercé par des régimes autocratiques, souvent appuyés par des aides extérieures ou des liens économiques internationaux et des revenus issus des ressources naturelles, étaient intenable.

Les Nations Unies doivent chercher en permanence de nouveaux points d'entrée à l'assistance qu'elles prodiguent dans les situations de transition rapide. La prise de risque constitue l'un des défis auxquels se heurtent les professionnels de l'ONU travaillant dans ces domaines. Les participants ont convenu qu'il faut continuer à les encourager et les aider à trouver les moyens de faciliter et de favoriser l'inclusion ainsi qu'à renforcer les capacités et l'aptitude à se faire entendre des groupes traditionnellement vulnérables dans le cadre de programmes d'action fondés sur des normes consacrés à la démocratie et au développement, même dans des environnements complexes comme le Moyen-Orient. À cet égard, ils ont évoqué les rôles et le soutien d'entités telles que le PNUD et son action au fil des années en faveur de l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement et de l'Association des femmes tunisiennes démocrates ainsi que le rôle du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) dans l'appui dispensé à divers groupes de la société civile de la région.

Certains participants ont suggéré que le moment est venu de réfléchir à une nouvelle charte ou déclaration des Nations Unies sur la démocratie qui fournirait un ensemble de normes pour le XXI^e siècle établissant un lien direct entre les objectifs de construction de la démocratie et de développement. D'autres ont cependant jugé que les cadres normatifs existants suffisent et qu'il faut plutôt trouver le moyen de mettre en place une approche complémentaire plus efficace grâce à de nouveaux partenariats et de nouvelles méthodologies.

Les Nations Unies doivent réévaluer leurs procédures opérationnelles afin qu'elles soient moins automatiques (en général basées sur des expériences passées), notamment pour élaborer avec leurs équipes de pays et leurs missions sur le terrain des

approches intégrées de la construction de la démocratie, de la consolidation de la paix et du développement plus adaptées au contexte. Une analyse approfondie des risques acceptables et des points d'entrée prometteurs permettra aux acteurs de terrain, notamment les représentants et envoyés spéciaux, les représentants/coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays et les équipes elles-mêmes, d'arriver aux innovations intelligentes et à l'amélioration des résultats dont la responsabilité leur incombe pour une large part. Cependant, une coopération étroite avec le siège, dont les départements compétents du Secrétariat, les agences et les programmes, est essentielle.

La démocratie étant par nature un processus complexe, de longue haleine et fortement dépendant du contexte, l'aide à la démocratie dispensée par les Nations Unies doit s'ancrer à la fois dans une compréhension approfondie des réalités locales et de solides connaissances comparatives. Enfin, dans les pays en transition notamment, l'ONU doit être en mesure d'appuyer sur le long terme les transitions démocratiques, le renforcement des institutions et la mise en place d'une culture de la démocratie.

Reconnaître l'importance de l'appropriation démocratique et de l'inclusion

Le troisième domaine de recommandations porte sur l'amélioration de l'appui apporté à un large éventail d'acteurs nationaux afin qu'ils jouent un rôle dans le processus de développement. Il est lié à la nécessité d'élargir davantage la notion « d'appropriation locale » ou « nationale » du développement identifiée lors des tables rondes. L'« appropriation nationale » concerne les multiples acteurs d'un pays qui devraient participer à l'élaboration

du programme de développement. Elle est importante autant pour le développement que pour la démocratie. En ce sens, il vaudrait mieux parler d'« appropriation démocratique ». Plus précisément, l'appropriation démocratique implique que les parlementaires, la société civile et les segments locaux de la société participent utilement au processus de planification du développement et l'influencent. Les Nations Unies pourraient soutenir davantage ces processus et notamment faciliter la participation de la société civile et des réseaux sociaux au débat et au processus décisionnel relatifs au développement, au-delà des discussions traditionnelles sur l'aide que mènent les gouvernements bénéficiaires et les donateurs. En ce sens, il convient de « démocratiser » l'aide au développement elle-même : il faudrait nouer et renforcer de nouveaux partenariats afin que la définition des priorités et du calendrier de l'aide répondent bien aux besoins réels du terrain, notamment des pauvres et des segments vulnérables de la société.

L'accent mis sur la participation et le dialogue entre gouvernements bénéficiaires et donateurs est de plus en plus fort, comme en témoigne la représentation au G7+ de pays en situation de fragilité dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action de Paris, d'Accra et de Busan relatifs à l'efficacité du développement (Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État, 2011). Un document de travail rédigé en 2011 par IDEA International en préparation du Forum de haut niveau de Busan appelle à un accord au sein duquel « l'appropriation se définit comme « l'appropriation par le peuple ». Si tous les acteurs concernés convenaient que l'appropriation débute et s'achève avec le peuple, la conception d'un nouveau système d'aide deviendrait possible. Ce point de vue participatif permet d'identifier des

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

processus et des acteurs clés qui regroupent et représentent les souhaits des citoyens dans les processus nationaux d'élaboration de politiques et de développement et qui deviennent partie intégrante du système d'aide » (IDEA International, 2011 : 11).

Au cours des années à venir, les Nations Unies devront également continuer à renforcer leurs capacités à travailler avec les parties prenantes nationales à la conception et à la mise en œuvre de processus de planification du développement plus explicitement liés à la gouvernance démocratique. Les domaines dans lesquels une action s'impose sont les suivants : macroéconomie (par exemple des accords de partage de la richesse générée par les ressources naturelles), éducation, santé et reformuler pour les femmes et les jeunes filles, efficacité accrue de la décentralisation et de la gouvernance locale, capacité d'institutions clés telles que les parlements (notamment au niveau régional dans les États fédéraux) à participer à la conception de pactes de développement et à la répartition de l'aide au développement. Certains participants ont suggéré d'approfondir le concept de « croissance inclusive » afin que les sociétés s'approprient plus largement les processus de développement.

Les Nations Unies doivent également développer leur expertise dans l'utilisation des avancées technologiques en matière de communication et de partage des informations susceptibles d'appuyer les objectifs traditionnels du développement ainsi que le développement démocratique, ce qui permettrait aux citoyens de participer davantage ainsi que de surveiller et d'exiger la prestation de services par l'État. La numérisation ayant baissé le coût de la production et de la diffusion des informations, de nombreux citoyens disposent désormais d'un accès à plusieurs plateformes où ils peuvent exprimer publiquement leurs opinions.

Les participants aux tables rondes ont jugé que les Nations Unies doivent renforcer l'harmonisation de leur action de facilitation politique dans les pays en transition en allongeant la durée de leur appui à la construction de la démocratie et en mettant en place des processus de développement susceptibles de contribuer à leur tour à la pérennisation de la démocratie. Les activités traditionnelles de construction de la démocratie axées sur l'assistance électorale ou le renforcement des institutions peuvent également tirer clairement profit d'un soutien à la planification inclusive du développement, d'initiatives encourageant les approches participatives dans les domaines de l'éducation et de la santé et de mesures de stimulation de l'économie. Les actions à court terme visant le passage pacifique à un nouvel ordre politique plus stable doivent être liées à des approches stratégiques de long terme visant à mettre en place des institutions plus largement participatives, redevables et transparentes qui permettent aux populations pauvres et vulnérables de se faire entendre. Parallèlement aux efforts en faveur de l'inclusion, il convient de mettre en place de nouvelles méthodes de mesure des progrès accomplis grâce à des normes de référence associant objectifs en matière de construction de la démocratie et indicateurs de développement au sein d'approches plus globales visant la définition et le suivi des objectifs.

Mettre en œuvre des politiques tenant compte du lien entre démocratie et développement

L'approche des Nations Unies en matière de liens entre démocratie et développement devrait combler l'écart entre politique et pratique. Au cours des 25 dernières années, les Nations Unies ont considérablement

évolué : elles ont développé leur base de connaissances, recensé les bonnes pratiques et amélioré les stratégies opérationnelles sur lesquelles repose l'aide à la démocratie dispensée aujourd'hui. Cependant, certains domaines sont toujours au croisement entre la démocratie et le développement, là où une cohérence plus forte de la doctrine, une exécution plus coordonnée et des approches plus novatrices pourraient combler l'écart entre les démarches d'aide au développement et de construction de la démocratie. La Note d'orientation du Secrétaire général au système des Nations Unies de 2009 s'attelle à répondre à certaines des questions doctrinales, et il est actuellement question d'examiner comment la transposer de manière à augmenter l'efficacité opérationnelle.

Le processus d'élaboration des rapports nationaux et régionaux sur le développement humain pourrait constituer un bon point de départ. Ces rapports pourraient associer davantage l'analyse et le suivi des résultats et des objectifs en matière de développement à une évaluation plus centrale de l'incidence des droits et de la participation des citoyens sur la probabilité de pérennisation des progrès accomplis.

Il faut également réformer les modalités d'exécution de l'assistance classique à la construction de la démocratie. Selon les participants, les organisations internationales ont eu tendance à trop se concentrer, et de manière trop épisodique, sur les processus électoraux, au détriment, par exemple, d'éléments cruciaux tels que le rôle des partis politiques (hormis plusieurs ONG internationales et des instituts qui renforcent les capacités des partis). Les participants ont eu le sentiment que malgré la sensibilité potentielle de ces actions, les Nations Unies devraient s'appuyer sur leur expérience considérable dans des domaines tels que l'assistance électorale et le renforcement de

la gouvernance démocratique en général, ainsi que sur les enseignements qu'elles en ont tiré, afin de dispenser un soutien plus systématique à d'autres aspects cruciaux de la construction de la démocratie (réussite des processus constitutionnels, dialogue démocratique, efficacité des parlements, représentation politique accrue et autonomisation des femmes, par exemple). Bien que le Département des affaires politiques des Nations unies (DAP), le PNUD et ONU-Femmes possèdent quelques compétences dans ces domaines et qu'il existe des registres d'experts externes, la nature à la fois très délicate et technique de ce type d'assistance laisse à penser que l'ONU aurait dû améliorer ses capacités internes à prodiguer une assistance spécialisée à ces systèmes et processus depuis longtemps. Le processus constitutionnel a été mis en avant à cet égard.

Les participants ont jugé que les Nations Unies devraient également trouver le moyen d'appuyer le développement de systèmes démocratiques pluralistes sans devenir, ou paraître, partiales ou « politiques ». Pour ce faire, elles devraient collaborer avec les institutions et les parties prenantes nationales à l'élaboration de systèmes de représentation pluralistes transparents, inclusifs et équitables ou, en bref, de systèmes mettant en place un environnement politique équilibré. Par exemple, leur rôle pourrait consister à aider à élaborer un système équitable de financement des campagnes et des partis politiques ou à promouvoir la création de partis démocratiques inclusifs, transparents et ouverts, notamment aux femmes, qui proposent des programmes nationaux larges plutôt que la défense d'intérêts identitaires étroits ou des choix politiques basés sur la personnalité. Le lien entre inclusion politique et résultats en matière de développement s'appuie sur une étude qui souligne le rôle essentiel que jouent le caractère inclusif des solutions politiques et la stabilité/durée

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

de ces solutions dans la mise en place de l'environnement le plus favorable possible au développement.

Les programmes de construction de la démocratie devraient se concentrer sur des modalités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques placées sous le signe de la recherche de compromis et de consensus ainsi que sur la viabilité de réformes économiques impliquant dès le départ toutes les principales parties prenantes à une question donnée et conciliant à leur tour des priorités et des intérêts concurrents. Il est crucial que les stratégies de construction de la démocratie ne perdent pas de vue les liens entre réforme de l'administration publique et capacités à élaborer des politiques basées sur le dialogue.

La démocratie et l'aide au développement se recoupent aussi en termes de renforcement des capacités de l'État. Cela passe par l'appui à la réforme institutionnelle (par exemple, des institutions judiciaires) dans les situations de transition afin d'améliorer l'intégrité et l'autonomie, l'appui au rétablissement ou à la création de ministères et de fonctions de prestation des services cruciaux de l'État, la contribution à la réforme du secteur de la sécurité et notamment des forces de l'ordre et l'élargissement systématique de l'accès à la justice. Pour plusieurs participants, sans État fonctionnel, professionnel et sensible aux besoins et aux désirs des citoyens, la construction d'une démocratie digne de ce nom ou durable est improbable. Dans le même temps, les Nations Unies, et notamment le PNUD, doivent constamment équilibrer l'appui direct qu'elles dispensent aux institutions étatiques et celui qu'elles apportent à la société civile afin que celle-ci soit mieux à même de faire jouer la responsabilité sociale.

Un lien pratique et immédiat entre démocratie et développement existe au *niveau local* où la participation directe, l'inclusion et

l'expression sont essentielles à la responsabilité sociale en matière de développement. Comme il semble que les approches traditionnelles de la décentralisation ne fonctionnent pas, selon certains participants, les Nations Unies pourraient comparer les différentes manières de favoriser des relations plus synergiques entre la décentralisation de l'autorité et les ressources locales dans le but de faire progresser les résultats du développement, et en tirer les enseignements.

Partager les expériences à l'échelle internationale et nouer des partenariats axés sur la démocratie et le développement

Enfin, de nombreux participants ont suggéré que les Nations Unies ainsi que les organisations et ONG régionales devraient renforcer leurs partenariats sur les questions en rapport avec le lien entre démocratie et développement. Un grand nombre d'entre eux a rappelé que des organisations régionales ont élaboré des approches adaptées à leur contexte afin de mettre en place les conditions favorables à la démocratie ainsi que l'articulation entre démocratie, droits de l'homme et développement sur le terrain. Dans le même temps, ils ont souligné la forte hétérogénéité des normes, du suivi et des capacités de réponse aux crises entre les régions. Ainsi, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-est et l'Afrique de l'Est ont été cités parmi les régions « sous-institutionnalisées » par rapport à l'Amérique latine et aux Caraïbes, à l'Europe de l'Est et à l'Afrique australe et occidentale, par exemple. La table ronde de 2011 a beaucoup réfléchi à des mesures spécifiques aptes à renforcer les capacités régionales en matière de contribution aux

processus électoraux et constitutionnels susceptibles de voir le jour dans le sillage des changements en cours dans diverses parties du monde arabe.

La création de partenariats vise donc notamment le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et celui des capacités des missions et des bureaux de pays de l'ONU à collaborer avec les organisations régionales sur le terrain. Du fait de la diversité de la composition, des mandats et de l'efficacité desdites organisations, un autre objectif stratégique dans ce domaine serait de renforcer leurs capacités, afin de les aider à mieux utiliser les normes et les outils qu'elles ont élaborés et adoptés. Le renforcement des capacités des organisations régionales Sud-Sud s'est avéré une stratégie très efficace pour renforcer des capacités en matière de construction de la démocratie et de développement peut-être mieux ancrées dans les cultures et les expériences locales. ■

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU



Remarques liminaires : (de gauche à droite) M. Olav Kjørven, Sous-Secrétaire général et directeur du Bureau des politiques de développement, PNUD ; S.E.M. l'Ambassadeur Claude Heller, représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies ; Mme Elisabeth Spehar, directrice de la division Europe, DAP ; M. Massimo Tommasoli, observateur permanent pour IDEA International auprès de l'ONU



Discours de bienvenue : S.E.M. l'Ambassadeur Claude Heller, représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies



M. Massimo Tommasoli, pour IDEA International auprès de l'ONU



M. Olav Kjørven, Sous-Secrétaire général et directeur du Bureau des politiques de développement, PNUD



Mme Elisabeth Spehar, directrice de la division Europe, DAP



Débat n°1 : (de gauche à droite) Mme Alexandra Trzeciak-Duval, responsable de la Division de la coordination des politiques, Direction de la coopération pour le développement, OCDE ; Mme Lourdes Flores Nano, responsable de l'alliance Unidad Nacional et du Partido Popular Cristiano, Pérou ; M. Peter Ronald deSouza, directeur de l'Indian Institute of Advanced Study, Inde ; M. Goran Fejic, conseiller principal, IDEA International ; Mme Marta Lagos, directrice de Latinobarómetro, Chili ; M. Jibrin Ibrahim, directeur du Centre for Democracy and Development, Nigéria



Président : M. Goran Fejic, conseiller principal, IDEA International



Oratrice : Mme Marta Lagos, directrice de Latinobarómetro, Chili



Intervenant : M. Peter Ronald deSouza, directeur de l'Indian Institute of Advanced Study, Inde



Intervenant : M. Jibrin Ibrahim, directeur du Centre for Democracy and Development, Nigéria



Intervenante : Mme Lourdes Flores Nano, responsable de l'alliance Unidad Nacional et du Partido Popular Cristiano, Pérou



Intervenant : Mme Alexandra Trzeciak-Duval, responsable de la Division de la coordination des politiques, Direction de la coopération pour le développement, OCDE



Débat n°2: (de gauche à droite) Mme Marie-Angelique Savané, présidente du Groupe des personnalités éminentes du MAEP, Sénégal ; M. Georges Nzongola-Ntalaja, université de Caroline du Nord, Chapel Hill, États-Unis ; M. Azyumardi Azra, Universitas Islam Negeri, Syarif Hidayatullah, Indonésie ; M. Bjorn Førde, directeur du Centre de gouvernance d'Oslo, PNUD ; M. Adebayo Olukoshi, secrétaire exécutif, CODESRIA, Sénégal ; M. Jerzy Pomianowski, directeur de l'Unité consultative du Partenariat pour la gouvernance démocratique, OCDE



Intervenant : M. Adebayo Olukoshi, Secrétaire exécutif, CODESRIA, Sénégal



Président : M. Bjorn Førde, directeur du Centre de gouvernance d'Oslo, PNUD



Intervenant : M. Georges Nzongola-Ntalaja, université de Caroline du Nord, Chapel Hill, États-Unis



Intervenant : M. Jerzy Pomianowski, directeur de l'Unité consultative du Partenariat pour la gouvernance démocratique, OCDE



Intervenant : M. Azyumardi Azra, Universitas Islam Negeri, Syarif Hidayatullah, Indonésie



Intervenante : Mme Marie-Angelique Savané, présidente du Groupe des personnalités éminentes du MAEP, Sénégal



Conclusions : (de gauche à droite) M. Massimo Tommasoli, observateur permanent pour IDEA International auprès de l'ONU ; M. B. Lynn Pascoe, sous-secrétaire général aux affaires politiques, Nations Unies ; M. Ad Melkert, administrateur adjoint, PNUD



M. Ad Melkert, administrateur adjoint, PNUD



M. B. Lynn Pascoe, sous-secrétaire général aux affaires politiques, Nations Unies



Participant : M. Roland Rich, directeur exécutif, UNDEF



Participant : M. Alessandro Motter, attaché de liaison, Union interparlementaire, UIP

Conclusions et recommandations

Conclusions

Débatte du lien entre démocratie et développement

Si les recherches scientifiques fournissent des éléments mitigés et peu probants, le fait que la *démocratie* et le développement se renforcent mutuellement au fil du temps ne suscite, lui, guère de désaccords. Les avancées de l'un(e) peuvent faire progresser l'autre grâce à une dynamique d'interaction et de renforcement mutuel. L'expression « bonne gouvernance » est souvent utilisée comme substitut approximatif des notions plus larges de contribution de la démocratie au développement et de son rôle dans ce dernier. Cependant, les participants aux tables rondes ont soutenu que la démocratie, et pas seulement la « bonne gouvernance » (et encore moins des expressions plus restrictives telles que « gouvernance suffisante »), est absolument essentielle au développement et recouvre non seulement les institutions et les processus clés, mais aussi les notions d'expression, de participation, d'inclusion des citoyens et de culture démocratique. Certains d'entre eux ont même souligné que rien ne prouve qu'il faille sacrifier la démocratie au nom du développement ni que les autocraties axées sur le développement obtiennent de meilleurs résultats à long terme.

Les participants aux divers débats et analyses comparatives d'expériences qui ont eu lieu lors des tables rondes de 2008 et 2011 ont estimé qu'au bout du compte, la démocratie joue effectivement un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement. Les caractéristiques fondamentales de la démocratie telles que la participation, l'inclusion, la capacité à répondre aux exigences des citoyens et la redevabilité, contribuent directement et indirectement au développement lorsqu'elles

sont associées aux fonctions de l'État, comme la sécurité des biens et des personnes, l'État de droit et l'accès à la justice, la professionnalisation de l'administration publique et la prestation de services de base dans des domaines comme l'éducation et la santé.

Par ailleurs, les participants ont également reconnu que la pauvreté, la faim et la maladie peuvent empêcher les personnes d'exercer efficacement leurs droits politiques et civils. Le développement est donc lui aussi important pour la démocratie. Le déficit de développement, qui se manifeste par la stagnation économique, la persistance des inégalités et/ou une grande pauvreté, peut finir par saper la confiance des populations dans les systèmes de gouvernement démocratiques formels, même dans les pays ou les régions où ils semblaient bien établis. La réalité montre que les démocraties n'engendrent pas toujours le développement au niveau et à la vitesse escomptés par les citoyens. En outre, les processus démocratiques formels et essentiels tels que l'organisation et la tenue d'élections pluralistes régulières, souvent très appréciés des donateurs internationaux qui interviennent dans l'aide à la démocratie, ne suffisent pas à eux seuls à améliorer la vie des personnes défavorisées.

Globalement cependant, les participants ont convenu que, même si certains gouvernements démocratiques ne se montrent pas toujours à la hauteur des besoins et des attentes de la population en matière de développement, le système garantit aux citoyens le droit d'exprimer et de faire valoir ces besoins ainsi que de révoquer les entités qui ne gouvernent pas conformément à ces attentes – autrement dit, l'essence même de la démocratie. Il joue en ce sens un rôle

indispensable pour assurer la redevabilité des dirigeants et la pérennité du développement. La démocratie peut améliorer les résultats du développement à condition de mettre en place un environnement favorable dans lequel même les plus pauvres et les plus marginalisés peuvent s'exprimer et participer à l'élaboration l'agenda pour le développement. Les participants ont finalement conclu que, bien que ce ne soit pas l'unique variable à prendre en compte, les chances de réussite en matière de développement seront compromises à long terme si ce dernier ne repose pas sur un arrangement politique démocratique et inclusif.

Repenser les approches en matière de construction de la démocratie et de consolidation du développement

Selon les participants, la difficulté actuelle consiste à saisir les opportunités générées par les périodes de transition que traversent des sociétés en mutation rapide afin de promouvoir simultanément les objectifs de démocratie et de développement. Pour cela, il faut que les réformes économiques et les plans de développement nationaux soient largement inclusifs et participatifs, que les institutions de l'État soient davantage contraintes de rendre des comptes et que la conception des processus électoraux et constitutionnels prévoient la plus grande inclusion possible, notamment des minorités, des femmes et des groupes vulnérables.

La redevabilité et la transparence ancrées dans un équilibre des pouvoirs, notamment vis-à-vis de l'exécutif, sont apparues comme des défis cruciaux auxquels les démocraties émergentes risquent de se trouver confrontées dans les années à venir, mais aussi comme des facteurs décisifs quant à leurs perspectives de développement.

Recommandations

Les Nations Unies doivent repenser les modalités traditionnelles de construction de la démocratie ainsi que les approches classiques de l'aide au développement. La « démocratisation du développement » nécessite d'abattre les murs qui séparent la construction de la démocratie de la mise en œuvre de partenariats pour le développement, notamment en termes de cohérence d'exécution. Par exemple, les rapports nationaux et régionaux sur le développement humain pourraient s'avérer encore plus utiles s'ils associaient davantage l'analyse et le suivi des résultats et des objectifs en matière de développement à une évaluation plus centrale de l'incidence des droits et de la participation des citoyens sur la probabilité de pérennisation des progrès accomplis.

Inclure la démocratie dans le programme de développement pour l'après-2015

1. La réflexion sur la construction de la démocratie en tant qu'objectif intrinsèque et instrument de progrès en matière de développement devrait être au cœur des consultations menées par les Nations Unies en vue de l'élaboration du cadre de développement qui succédera aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) après 2015. Tout en gardant à l'esprit que le contexte de chaque pays est unique, il faudrait débattre du rôle que jouent la gouvernance inclusive ainsi qu'une représentation démocratique améliorée, une redevabilité renforcée et un meilleur accès aux informations, notamment pour les femmes, dans les objectifs de développement. Ces questions devraient être au cœur des débats des organismes de l'ONU et entre ses États membres qui seront chargés de la définition du programme de développement pour l'après-2015.

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

2. Bien que la contribution de la démocratie au développement, ou du développement à la démocratie, soit un sujet complexe, lié au contexte et parfois source de désaccords, les Nations Unies doivent continuer à étudier, soutenir et promouvoir les aspects essentiels et mutuellement bénéfiques de ces deux processus.

3. Les Nations Unies devraient participer à la constitution d'un corpus empirique de connaissances démontrant le rôle central que joue la gouvernance démocratique fondée sur les droits et intégrant "l'égalité entre les sexes" ? dans les avancées en matière de développement escomptées pour le XXI^e siècle. Les organismes et les agences des Nations Unies devraient s'efforcer de démontrer de manière cohérente l'*incidence* directe et indirecte sur la réalisation d'avancées en matière de développement des principes et des pratiques démocratiques tels que le respect des droits de l'homme, l'État de droit, la responsabilité et la redevabilité, la mise en place de processus électoraux crédibles et transparents, le pluralisme politique et la participation de la société civile. Il conviendrait notamment de présenter les faits prouvant les effets positifs de la représentation des femmes sur les résultats en matière de développement afin de montrer la relation directe entre les objectifs spécifiques de construction de la démocratie et les progrès accomplis pour atteindre les objectifs du développement dans des domaines comme l'éducation et la santé.

Adopter une approche de la démocratie et du développement cohérente et fondée sur des principes

4. Les Nations Unies doivent agir plus systématiquement en faveur de la construction de la démocratie dans le monde et mieux expliciter leur rôle dans

ce domaine. Fermement ancrées dans leur socle normatif, elles doivent viser à faire progresser la démocratie en s'engageant de manière cohérente et fondée sur des principes à agir en faveur de leurs trois piliers : paix et sécurité, droits de l'homme et développement. Les Nations Unies doivent, de par leur mission clairement affichée de défense des droits de l'homme, mieux expliquer non pas *si*, mais *comment*, les principes et pratiques démocratiques contribuent directement ou indirectement aux progrès du développement et, ce faisant, montrer que la démocratie est non seulement intrinsèquement souhaitable pour le respect des droits de l'homme, mais aussi liée à la réalisation des résultats en matière de développement. La construction de la démocratie doit être intégrée à l'ensemble des actions des Nations Unies. Leurs missions et leurs fonctions sont à la fois techniques (aide à l'organisation des processus électoraux, par exemple) et fondées sur des principes (expression de leur appui au parachèvement des transitions démocratiques).

5. Les Nations Unies doivent continuer à développer leurs propres politiques et capacités internes afin d'aider plus efficacement les pays à effectuer la transition vers la démocratie et d'appuyer les nouvelles transitions démocratiques. Les Nations Unies sont l'unique organisation à avoir pour mandat d'aider les pays à effectuer des transitions politiques, sociales et économiques complexes et souvent simultanées ainsi qu'à passer de situations de conflit à des situations de paix débouchant sur une nouvelle démocratie. Veiller à ce que les processus de transition postérieurs à des mouvements sociaux aboutissent à de nouvelles institutions garantissant la mise en oeuvre du principe de responsabilité constitue un point d'entrée essentiel à l'engagement de l'ONU. Des institutions autonomes, accessibles, légitimes et respectueuses de l'État de droit constituent une

composante essentielle tant de la démocratie que du développement.

6. La construction de la démocratie étant un processus complexe, de longue haleine et fortement dépendant du contexte, l'aide à la démocratie dispensée par les Nations Unies doit s'ancrer à la fois dans une compréhension approfondie des réalités locales et de solides connaissances comparatives. L'appui à la démocratie peut tout à fait se justifier dans de nombreux contextes nationaux, car le « perfectionnement » du système démocratique est en état de « chantier perpétuel » partout dans le monde. Ceci étant dit, dans les pays en transition notamment, l'ONU doit être en mesure d'appuyer les transitions démocratiques sur le long terme, notamment le renforcement des institutions et la mise en place d'une culture de la démocratie.

Reconnaître l'importance de l'appropriation démocratique et de l'inclusion

7. L'engagement de longue date des Nations Unies en faveur du principe d'appropriation nationale doit être plus inclusif tant dans la théorie que dans la pratique, mais aussi être éclairé par une compréhension de la synergie qui existe entre démocratie et développement, en fonction des circonstances. Les processus de développement gagneraient en efficacité s'ils pouvaient s'appuyer sur une base démocratique et si un large éventail de parties prenantes et d'acteurs nationaux s'investissaient dans le débat politique et la supervision de la vie politique. Le renforcement de la redevabilité des instances nationales grâce à la consolidation des institutions et des processus démocratiques augmenterait également les chances d'un développement plus durable. Pour que la démocratie s'installe durablement et

que l'expression *appropriation nationale* ait véritablement un sens, il faut que le gouvernement, la société civile et les parlementaires élaborent ensemble les programmes nationaux de développement et s'entendent sur leur contenu. L'espace politique ouvert par ce type de dialogue permettrait à son tour de renforcer un processus décisionnel démocratique dans le pays grâce à de multiples canaux d'interaction entre le gouvernement, les organes parlementaires, les dirigeants élus aux niveaux sous-nationaux et la société civile.

8. Il convient de lier les actions à court terme visant la transition pacifique vers un nouvel ordre politique stable à des approches stratégiques à long terme visant à mettre en place des institutions participatives plus ouvertes qui permettent à tous de se faire entendre (notamment les segments pauvres de la population, généralement défavorisés et vulnérables).

L'exclusion sociale limite le développement de la relation entre l'État et la société nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie et à l'efficacité des actions de développement. Parallèlement aux efforts en faveur de l'inclusion, il faut mettre en place de nouvelles méthodes de mesure des progrès accomplis grâce à des normes de référence associant objectifs de construction de la démocratie et buts en matière de développement au sein d'approches plus globales de la définition et du suivi des objectifs.

9. Les Nations Unies elles-mêmes considèrent que davantage de mesures doivent être prises, au niveau des politiques mondiales et sur le terrain, pour que leurs organismes en charge de la construction de la démocratie, de la consolidation de la paix et de l'aide au développement partagent une vision commune. Au cours des années à venir, les Nations Unies devront également continuer à renforcer les capacités de leurs

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

équipes de pays à travailler avec les parties prenantes nationales à la conception et à la mise en œuvre de processus de planification du développement plus explicitement liés à la gouvernance démocratique. Les Nations Unies devraient accompagner cette vision commune de messages plus cohérents et plus homogènes sur la capacité de synergie du développement socioéconomique et du développement démocratique, sur leur rôle dans la consolidation d'une paix durable et sur l'importance intrinsèque de la démocratie en tant que valeur universelle et objectif principal. Pour ce faire, il faut favoriser et exploiter les points d'entrée, apporter un appui adéquat aux forces sociales démocratiques et aider à créer les conditions propices à l'expression de la société civile.

Mettre en œuvre des politiques tenant compte du lien entre démocratie et développement

10. L'approche des Nations Unies en matière de liens entre démocratie et développement devrait combler l'écart entre politique et pratique. Au cours des 25 dernières années, les Nations Unies ont considérablement évolué : elles ont développé leur base de connaissances, recensé les bonnes pratiques et amélioré les stratégies opérationnelles sur lesquelles repose l'aide à la démocratie dispensée aujourd'hui. Il demeure néanmoins des domaines au croisement entre la démocratie et le développement où une cohérence plus forte de la doctrine, une exécution plus coordonnée et des approches plus novatrices pourraient combler l'écart entre les démarches d'aide au développement et les perspectives de construction de la démocratie.

11. La conceptualisation et l'exécution de l'assistance classique à la construction de la démocratie doivent être réformées. Les organisations internationales ont eu tendance jusqu'ici à trop se concentrer, et de manière

trop épisodique, sur les processus électoraux, au détriment d'aspects cruciaux tels que le rôle du système de partis politiques et la performance du Parlement. L'engagement des Nations Unies sur ce « chaînon manquant » de la construction de la démocratie laisse encore à désirer. Elles doivent intensifier leur réflexion sur les modalités pouvant être mises en place pour aider les pays à élaborer des systèmes pluralistes transparents, inclusifs et équitables ainsi que sur l'incidence potentielle de ces systèmes sur le processus de développement.

Partager les expériences à l'échelle internationale et nouer des partenariats axés sur la démocratie et le développement

12. Pour soutenir la démocratie, les Nations Unies devront renforcer leurs partenariats, au niveau international, régional et national, avec d'autres acteurs clés. Les partenariats des Nations Unies avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile, notamment des pays du Sud, devraient tirer parti de la riche expérience de chacun en matière de démocratie et de développement. Par exemple, diverses organisations régionales et sous-régionales ont élaboré des approches de la construction et de la promotion de la démocratie plus spécifiques au contexte ainsi que des chartes régionales fondées sur les réalités locales qui font le lien entre démocratie, droits de l'homme et développement. Les Nations Unies doivent rechercher en permanence de nouvelles opportunités et de nouvelles approches afin que l'assistance à la construction de la démocratie repose sur une connaissance approfondie du contexte et réponde aux besoins des parties prenantes locales. ■

ANNEXES

ANNEXE 1 **Note conceptuelle et** **programme annoté de la** **table ronde internationale** **sur le thème « La** **démocratie au service du** **développement/Le** **développement au service de** **la démocratie »**

New York, le 12 septembre 2008

L'événement

À l'occasion de la première Journée internationale de la démocratie instaurée en 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International), le Département des affaires politiques des Nations Unies (DAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) organisent une table ronde d'une journée à New York consacrée aux interactions entre démocratie et développement.

Objectifs

Au cours de la réunion, les participants s'efforceront d'identifier, dans le contexte international actuel, les domaines politiques nécessitant une action multilatérale de promotion et d'appui à la démocratie de la part notamment des Nations Unies, susceptibles de renforcer des processus de développement durable.

Leurs principales recommandations seront communiquées lors de la séance plénière informelle spéciale de la 62e session de l'Assemblée générale qui se tiendra le 15 septembre à l'occasion de la première Journée internationale de la démocratie.

Au cours de cette réunion, les participants pourront émettre des idées prospectives susceptibles d'alimenter le débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui aura lieu lors de l'évaluation à mi-parcours de haut niveau des Nations Unies, qui se déroulera en septembre à New York parallèlement à la 63e session de l'Assemblée générale. Les résultats des discussions pourront aussi enrichir les événements faisant suite au récent Forum de la coopération au développement de l'ECOSOC, notamment concernant le rôle des parlements, des autorités locales, des partis politiques et de la société civile ainsi que d'autres acteurs nationaux non étatiques. Le débat devrait être nourri par les résultats du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Accra du 2 au 4 septembre et pourra également s'avérer pertinent pour la Conférence des Nations Unies sur le financement pour le développement qui aura lieu du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha.

Participants

La table ronde réunira environ quinze experts, universitaires et décideurs choisis conjointement par IDEA, le DAP et le PNUD. Des représentants de missions permanentes, du Secrétariat, d'agences, de fonds et de programmes spécialisés des Nations Unies ainsi que d'organisations régionales, de groupes de réflexion et d'ONG y seront également invités. Les points de vue de divers lieux géographiques seront présentés, dans la mesure du possible, et les intervenants seront également choisis en fonction de leur capacité à émettre des idées et des recommandations politiques spécifiques concernant le rôle du système des Nations Unies.

Argumentaire

Les agences, les fonds et les programmes du système des Nations Unies œuvrent à la réalisation du développement durable,

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU

qui constitue l'un des piliers clés de l'action de l'ONU, conformément aux priorités essentielles fixées à la communauté internationale par la Déclaration du Millénaire et les OMD qui en découlent. Notamment, le mandat spécifique du PNUD relatif au développement humain est associé, dans le domaine de la construction de la démocratie, à son programme d'action en faveur de la gouvernance démocratique. Les programmes de coopération pour le développement se centrent de plus en plus sur l'amélioration et le renforcement d'aspects spécifiques de la gouvernance démocratique, qu'il s'agisse de l'État de droit, des droits de l'homme, de "l'égalité entre les sexes" ?, de la participation inclusive, de la transparence, de l'expression des citoyens, de la redevabilité des dirigeants, de la prestation efficace des services publics ou, plus largement, du développement des capacités des institutions à répondre aux besoins des populations. Chacune à leur manière, ces actions visent à promouvoir les aspects fondamentaux de la démocratie, un système où les citoyens contrôlent le gouvernement, ont la possibilité de participer utilement à la vie de la société et sont considérés égaux dans l'exercice de ce contrôle.

Les activités d'appui à la démocratie et celles d'appui au développement sont souvent perçues comme relevant d'agendas distincts, concurrents, voire opposés. On les voit souvent aussi comme des domaines d'expertise principalement techniques, éloignés du champ plus large des choix et des décisions politiques. Cependant, si le développement prend de plus en plus le sens de « développement humain », c'est-à-dire un développement qui élargit les choix et les opportunités, la durabilité de la démocratie apparaît fortement dépendante de l'amélioration de la vie quotidienne des populations. Ces deux domaines convergent de plus en plus, non seulement dans les objectifs et les aspirations des citoyens, mais aussi dans la question très

pratique d'une utilisation plus judicieuse des ressources. En outre, l'expérience de nombreux acteurs montre clairement que les deux processus impliquent beaucoup plus qu'une expertise technique, des conseils en matière de politiques et une hausse des investissements. Pour que les bénéficiaires des résultats du développement se les approprient véritablement et pour que le développement soit durable, il est nécessaire de mettre en place un processus décisionnel inclusif, participatif et véritablement démocratique.

Dans divers pays, les tendances actuelles de l'économie mondiale ont un fort impact sur les doubles objectifs de démocratie et de développement. La hausse internationale rapide du prix des produits, notamment des denrées alimentaires de base et des sources d'énergie comme le pétrole, a touché des millions de personnes partout dans le monde et plus durement encore celles qui vivaient déjà dans la pauvreté. Comme ces chocs influent directement sur la capacité des pouvoirs publics à dispenser des services, leur impact immédiat peut déstabiliser les démocraties à un moment où il est essentiel de maintenir en place des gouvernements responsables et animés par la volonté politique de s'attaquer aux inégalités. Dans le même temps, le poids que fait peser la hausse des prix des produits sur les pays pauvres importateurs menace de saper les efforts de la poursuite du développement social et économique et de réalisation d'OMD essentiels.

La Journée internationale de la démocratie 2008 sera l'occasion d'identifier les domaines politiques clés à traiter mis en lumière par les interactions entre les programmes en matière de développement et de démocratie dans le contexte international actuel afin qu'ils se renforcent davantage. Elle appelle également à réfléchir aux enjeux et aux opportunités de l'action multilatérale, notamment celle des Nations Unies, de ce point de vue. ■

Programme annoté
Table ronde internationale
sur le thème « La
démocratie au service
du développement/Le
développement au service de
la démocratie »
12 septembre 2008
 Hôtel New York Helmsley, New
 York

DISCOURS DE BIENVENUE

S. E. M. l'Ambassadeur Claude Heller,
 représentant permanent du Mexique auprès
 des Nations Unies

REMARQUES LIMINAIRES

M. Massimo Tommasoli, observateur
 permanent pour IDEA International auprès
 de l'ONU

M. Olav Kjørven, Sous-Secrétaire général
 et directeur du Bureau des politiques de
 développement du PNUD

Mme Elisabeth Spehar, directrice de la
 division Europe du DAP

**I. LA DÉMOCRATIE ET SON INCIDENCE
 SUR LE DÉVELOPPEMENT**

Président : M. Goran Fejic, conseiller
 principal, IDEA International

Intervenants : Mme Marta Lagos, directrice
 de Latinobarómetro, Chili

M. Peter Ronald deSouza, directeur de
 l'Indian Institute of Advanced Study, Inde

Intervenants : M. Jibrin Ibrahim, directeur du
 Centre for Democracy and Development, Nigéria

Mme Lourdes Flores Nano, responsable
 de l'alliance Unidad Nacional et du Partido
 Popular Cristiano, Pérou

Mme Alexandra Trzeciak-Duval,
 responsable de la Division de la coordination
 des politiques, Direction de la coopération
 pour le développement, OCDE

Thèmes et questions abordés :

Des éléments probants montrent
 que, globalement, les institutions qui
 promeuvent la possibilité de contestation
 politique, l'équilibre des pouvoirs, la liberté
 d'expression, la capacité de la population à se
 faire entendre et la redevabilité démocratique
 peuvent exercer une influence plus positive
 sur les résultats du développement à long
 terme. Cependant, la pauvreté peut faire
 obstacle à la démocratie car la faim, la maladie
 et la violence entravent fortement la capacité
 des citoyens à participer activement à la vie
 politique et sociale.

Les résultats des enquêtes d'opinion
 menées par les baromètres internationaux
 ainsi que l'analyse axée sur les politiques des
 perceptions du public quant à l'aspect « tenue
 des promesses » de la démocratie dressent
 un tableau inquiétant. Par exemple, des
 études menées en Amérique latine montrent
 l'existence d'une corrélation négative entre la
 confiance des citoyens envers les institutions
 démocratiques et les disparités en termes
 de répartition du revenu national. On peut
 probablement observer une corrélation
 similaire dans d'autres régions. Les hausses
 brutales récentes des prix des denrées
 alimentaires et du pétrole ont déclenché des
 soulèvements dans de nombreux pays et
 mis à rude épreuve la « capacité à tenir leurs
 promesses » de nombreux gouvernements
 démocratiques.

Que révèle l'expérience actuelle de la
 gouvernance démocratique quant à la
 réalisation d'un développement durable ?

Démocratie et
 développement : Le rôle
 de l'ONU

Pourquoi les avantages potentiels de la démocratie ne sont-ils pas toujours transposés en développement apparent ou réel pour les pays pauvres ou les populations pauvres des autres pays ?

Observe-t-on des différences de tendances et d'impacts au niveau régional ?

Quelle pourrait être la portée d'une action multilatérale (aux niveaux international, régional et national) visant à appuyer des réformes et un dialogue démocratiques favorables au développement durable ?

II. LE DÉVELOPPEMENT ET SON INCIDENCE SUR LA DÉMOCRATIE

Président : M. Bjorn Førde, directeur du Centre de gouvernance d'Oslo, PNUD

Intervenants : M. Adebayo Olukoshi, Secrétaire exécutif du CODESRIA, Sénégal

M. Azyumardi Azra, professeur à l'Universitas Islam Negeri, Syarif Hidayatullah, Indonésie

Intervenants : M. Jerzy Pomianowski, directeur de l'Unité consultative du Partenariat pour la gouvernance démocratique, OCDE

M. Georges Nzongola-Ntalaja, professeur à l'université de Caroline du Nord, Chapel Hill, États-Unis

Mme Marie-Angelique Savané, présidente du Groupe des personnalités éminentes du MAEP, Sénégal

Thèmes et questions abordés :

D'aucuns ont affirmé qu'une stratégie de développement efficace débouchant sur des progrès en matière de développement durable requiert un grand nombre, si ce n'est la totalité, des caractéristiques essentielles de la gouvernance démocratique : État de droit, transparence, redevabilité, équilibre

des pouvoirs, entre autres. Il a également été avancé que la mise en œuvre et la réalisation de résultats durables de toute stratégie de développement nécessite qu'une participation démocratique les consacre et les renforce.

Le principe d'appropriation nationale du processus constitue un élément traditionnellement jugé essentiel pour la réussite de la coopération internationale pour le développement. Le débat actuel porte de plus en plus sur le renforcement de la dimension démocratique de la mise en œuvre de ce principe. Il se centre en effet sur la redevabilité mutuelle et reconnaît et renforce le rôle d'autres acteurs que les gouvernements nationaux tels que les organisations de la société civile et le secteur privé ainsi que, récemment, des acteurs de nature plus intrinsèquement politique comme les parlements, les assemblées locales et les partis politiques des pays tant donateurs que bénéficiaires.

Ainsi, on peut considérer que le concept d'« appropriation démocratique du développement » dépasse les paramètres classiques de la coopération pour le développement et présente une pertinence forte pour tous les pays, en développement et développés. Ce point de vue est corroboré par le travail en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ainsi que le suivi du Forum sur la coopération en matière de développement de l'ECOSOC organisé dans le cadre de l'évaluation du financement du développement.

Dans quelle mesure et dans quelles conditions le développement durable est-il essentiel à la construction de la démocratie ? Quelle est l'incidence des différents schémas de développement sur la construction de la démocratie, au vu de l'expérience de diverses régions ?

Quels sont les principaux éléments ou « déclencheurs » de la construction et de la consolidation de la démocratie dans ces situations ?

Quelles expériences utiles d'appropriation nationale du développement et des processus participatifs en matière de développement dans différentes parties du monde peut-on citer ? Comment partager efficacement ces expériences, notamment dans le cadre d'une coopération Sud-Sud ?

Quelle pourrait être la portée d'une action multilatérale (aux niveaux international, régional et national) visant à appuyer des

réformes des processus de développement durable favorables à la construction de la démocratie ?

III. CONCLUSIONS

Président : M. Massimo Tommasoli,
observateur permanent pour IDEA
International auprès de l'ONU

Intervenants : M. B. Lynn Pascoe, Sous-
Secrétaire général aux affaires politiques,
Nations Unies

M. Ad Melkert, administrateur adjoint,
PNUD ■

ANNEXE 2

Discours de bienvenue de S. E. M. l'Ambassadeur Claude Heller

Représentant permanent du
Mexique auprès des Nations
Unies

Je me limiterai à l'exemple de ma région, l'Amérique latine et les Caraïbes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la démocratie présente plusieurs visages, selon que l'on se trouve en Argentine, au Venezuela, à Cuba ou au Mexique. Cependant, partons aujourd'hui du concept de démocratie, c'est-à-dire un régime où des élections sont organisées périodiquement, où les gouvernements doivent rendre des comptes et où les électeurs ont la liberté de choisir entre plusieurs options politiques. Je dois également clarifier que la démocratie n'est pas un produit exportable que l'on peut imposer à une société.

Elle doit s'adapter aux spécificités de chaque nation. Quand le Prix Nobel d'économie Amartya Sen affirmait il y a quelques années qu'aucune démocratie n'avait connu de famine, il démontrait éloquemment que les régimes démocratiques ont non seulement une responsabilité politique à l'égard de leurs citoyens, mais aussi une responsabilité économique. Cette affirmation peut être considérée comme le point de départ du débat sur les relations entre démocratie et développement.

Ces relations font actuellement l'objet d'un débat dans le monde universitaire. Les défenseurs de la supériorité des régimes démocratiques posent comme hypothèse principale que la démocratie engendre la croissance économique et que, par conséquent, elle constitue le régime le plus favorable au développement. Malheureusement, la réalité empirique ne tranche toujours pas clairement en leur faveur. Cependant, on pourrait avancer que la croissance économique requiert, entre autres, l'existence d'un cadre institutionnel consolidé et le respect de l'État de droit,

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU

deux composantes clés de la planification économique à long terme, ainsi que des institutions politiques transparentes qui appuient les mécanismes permettant l'évolution des marchés internationaux actuels. Sur tous ces points, la démocratie apparaît comme le régime le plus favorable au développement parce que le lien politique qu'elle établit entre les citoyens et les décideurs contraint ces derniers à agir conformément à l'intérêt général, ou tout au moins à l'intérêt de la majorité.

L'incidence de la démocratie sur la croissance économique peut également être perçue indirectement à travers la santé, l'éducation, la protection des droits de l'homme et d'autres biens publics. La crainte de perdre le soutien des électeurs motive les décideurs des régimes démocratiques à fournir davantage de biens publics aux citoyens. Les citoyens des régimes démocratiques peuvent transformer leurs désirs en action politique grâce au pouvoir du vote. À l'inverse, dans les régimes autocratiques, les élections ne présentent pas la même pertinence, et la redevabilité des acteurs politiques est limitée. Mais comme le suggère l'intitulé de cette réunion, on peut étudier la relation entre ces deux concepts non seulement du point de vue des avantages de la démocratie pour le développement, mais de l'influence positive du développement économique sur la démocratie. Il est très certainement complexe d'établir des faits empiriques à l'appui de l'argument selon lequel la croissance économique engendre la démocratie, et j'attends de nos éminents intervenants d'aujourd'hui qu'ils nous éclairent à cet égard.

L'histoire nous a montré que cette relation est beaucoup plus complexe que ce qu'affirmaient les défenseurs des théories de la modernisation. Nous pourrions néanmoins avancer que le développement économique est fondamental pour le maintien

de la stabilité sociale, laquelle contribue à son tour à protéger la démocratie. Pour citer le meilleur d'entre eux, Przeworski, la démocratie a davantage de chances de survivre dans un contexte de croissance économique, notamment dans les pays riches. En outre, même dans les économies les plus pauvres, la démocratie peut se maintenir si le régime parvient à générer du développement. L'interaction entre développement et démocratie semble donc bel et bien exister.

Les travaux universitaires ont prouvé que la pauvreté et le déclin économique constituent les plus grandes menaces pour la démocratie, notamment dans les jeunes démocraties comme celles qui ont vu le jour au cours des vingt dernières années. À cet égard, il semble aujourd'hui que les sociétés de pays récemment démocratisés partout dans le monde s'impatientent de l'incapacité de leurs gouvernements à régler rapidement des questions telles que la criminalité, la violence, l'absence d'opportunités économiques et la désintégration sociale. Dans ces nations, des politiques économiques saines axées sur la création non seulement de la croissance mais aussi de développement humain réel et de développement durable jouent un rôle déterminant pour protéger les valeurs démocratiques contre le fléau des troubles civils.

Outre ces politiques, la mondialisation de l'économie du XXI^e siècle impose que la communauté internationale comprenne ces défis qui contraignent les acteurs de la sphère multilatérale à promouvoir le développement durable et la sécurité des personnes afin de protéger la démocratie.

Cette question présente une résonance importante au sein des Nations Unies, notamment du fait de l'action de ses agences et de ses programmes. Je suis certain que l'éminent représentant du PNUD présent aujourd'hui ne me contredira pas sur ce point.

Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement qui en découlent devront figurer au cœur de notre débat d'aujourd'hui ainsi que dans les recommandations qui en résulteront et qui seront soumises à l'Assemblée générale le moment venu. Nous devons garder à l'esprit que la construction d'États modernes et efficaces garantissant la démocratie, les droits de l'homme et la croissance économique constitue une nécessité absolue et doit être la priorité des programmes de développement menés par les institutions multilatérales.

Nombre des tragédies auxquelles nous assistons aujourd'hui sont dues à l'incapacité de certains gouvernements à répondre aux besoins de base des citoyens. S'ils pouvaient satisfaire ces besoins et améliorer leurs capacités, ils auraient le pouvoir de protéger les valeurs démocratiques qu'ils ont adoptées. Les dirigeants des nations démocratiques désirent bien évidemment le développement

durable et la croissance économique et leurs électeurs les exigent afin de préserver et de promouvoir la démocratie partout dans le monde. Les nations et les enceintes multilatérales peuvent mener des actions en faveur de la réalisation du développement durable, par exemple, grâce aux engagements que nous avons pris ces dernières années dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Je suis convaincu que les interventions de nos éminents intervenants aujourd'hui vont nous éclairer et nourrir le débat actuel sur le lien unique entre la démocratie et le développement.

Pour terminer, je voudrais citer Sir Winston Churchill quand il nous rappelle que la démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres. Espérons que cette réunion et les festivités de lundi prochain contribueront à protéger et à renforcer cette forme de gouvernement imparfaite, mais à laquelle nous tenons tant.

Je vous remercie. ■

Démocratie et développement : Le rôle de l'ONU

ANNEXE 3

Déclaration de M. Olav Kjørven

Sous-secrétaire général et directeur du Bureau des politiques de développement, Programme des Nations Unies pour le développement

Cette première Journée internationale de la démocratie nous fournit une excellente occasion de nous réjouir des progrès accomplis dans le monde ces trente dernières années en matière de promotion et de consolidation des systèmes démocratiques.

Dans le même temps, force est aussi de reconnaître que nous sommes confrontés à des défis dont nous devons tenir compte et qu'il nous faut essayer de comprendre les tendances préoccupantes que nous observons dans le monde aujourd'hui en matière de gouvernance démocratique.

La gouvernance démocratique constitue l'un des canaux par lesquels le PNUD appuie les initiatives de défense des droits de l'homme. Grâce à la bonne gouvernance, le développement humain énoncé dans la Déclaration du Millénaire de 2000 adoptée par 189 chefs d'État et de gouvernement devient une réalité. À cet égard, notre programme en matière de développement humain et son accent sur la possibilité donnée aux individus d'élargir leurs choix et leurs

opportunités, de développer pleinement leur potentiel et de mener des vies productives dans la dignité et conformément à leurs besoins, leurs choix et leurs intérêts marquent notre engagement fort envers cet objectif. Amartya Sen définit brillamment le développement comme une liberté et cette idée très précieuse mérite que nous la gardions à l'esprit dans les activités en faveur du développement fondé sur les moyens de subsistance que nous menons au quotidien partout dans le monde.

Le développement des capacités, c'est-à-dire le renforcement des capacités locales et nationales à réaliser les engagements en matière de développement et à saisir les opportunités, constitue la contribution globale du PNUD. Dans cet esprit, nos équipes locales s'efforcent de renforcer les capacités des institutions nationales à dispenser des services aux citoyens, à promouvoir leur participation active et à tirer les leçons de ces expériences. De la même manière, nous promovons la participation inclusive aux processus décisionnels afin que les initiatives en matière de politiques et de développement soient façonnées par les besoins réels des citoyens et notamment des segments marginalisés de la population. C'est comme cela, en bref, que le PNUD donne un sens opérationnel au concept du développement en tant que liberté.

Il reste encore un long chemin à parcourir. Depuis deux ans, le PNUD accueille une Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit. Présidée par Mme l'Ambassadrice Madeleine Albright, ancienne Secrétaire d'État américaine, et l'économiste péruvien M. Hernando de Soto, cette instance a conclu qu'actuellement, quatre milliards de personnes ne bénéficient pas de l'État de droit, au sens où elles ne disposent pas d'un accès effectif aux protections et aux opportunités que seules le droit et des institutions étatiques fonctionnelles peuvent dispenser. Il est très surprenant de réaliser que près des trois

quarts de la population mondiale ne peuvent pas accéder à la justice pour défendre leurs droits de propriété ou leur identité culturelle, par exemple. Il faudra remédier à ces graves lacunes auxquelles le développement est confronté aujourd'hui si nous voulons accomplir des progrès rapides et durables en matière de réalisation des OMD et d'un développement humain inclusif pour tous.

En collaboration avec les parties prenantes nationales, nous aidons les pays à consolider leurs institutions nationales et locales afin de renforcer leur redevabilité, leur transparence et leur efficacité. Le but à long terme est de renforcer l'appropriation nationale en permettant à tous les acteurs (citoyens, société civile et secteur privé) de participer et de se faire entendre. Parvenons-nous toujours à ces fins, notre action est-elle toujours positivement transformée ? Non, il nous arrive d'échouer et parfois nous ne sommes pas à la hauteur de nos ambitions. L'assistance peut manquer d'efficacité et il existe une marge d'amélioration. Toutes les bonnes pratiques qui nous montrent à quoi ressemble le succès et comment faire bouger les choses que nous observons nous incitent à nous appuyer sur les enseignements de l'expérience acquise dans les 140 pays où nous intervenons sur les questions de gouvernance et à fonder notre action sur les bonnes pratiques et les leçons tirées des échecs.

La présence ici aujourd'hui de représentants du secteur public, de la société civile et du secteur privé nous donne l'occasion d'avancer ensemble et de consolider les partenariats existants afin de dispenser assistance et appui là où les besoins sont les plus forts. Saisissons aujourd'hui l'opportunité non seulement d'apprendre les uns des autres mais de trouver les moyens de renforcer le lien entre développement et démocratie dans les pays du monde entier.

12 septembre 2008 ■

ANNEXE 4

Déclaration de

Mme Elizabeth Spehar

Directrice de la division Europe
du Département des affaires
politiques des Nations Unies

La communauté internationale appuie et promeut depuis longtemps le développement et la démocratie au niveau mondial, régional et national. Le développement et la démocratie se situent également au cœur du mandat des Nations Unies, qui en sont devenues un défenseur de premier plan partout dans le monde.

La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce les principes essentiels de la démocratie et, depuis son adoption, elle a contribué de manière significative à ce que tous les pays reconnaissent la démocratie comme une valeur universelle. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques entreprend de transposer de nombreux principes de cette Déclaration en traités internationaux protégeant des droits spécifiques. Ratifié par 160 États membres, il contient des obligations contraignantes pour eux en matière d'élections, de liberté d'expression, d'association et de réunion ainsi que d'autres droits démocratiques. Depuis 1988, l'Assemblée générale des Nations Unies et l'ancienne Commission des droits de l'homme ont adopté au moins une résolution par an en rapport avec un aspect majeur de la démocratie. De ce fait, la démocratie est devenue une question transversale prise en compte dans les résultats des principaux sommets et conférences des Nations Unies depuis les années 1990, Sommet du Millénaire inclus. En 2000, les États membres réaffirmaient dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies qu'ils « n'épargneraient aucun effort pour

promouvoir la démocratie ». De la même manière, le document final du Sommet mondial de 2005 qualifiait la démocratie de « valeur universelle », « liée et se renforçant mutuellement » eu égard à tous les droits de l'homme, à l'État de droit et au développement.

Ces processus normatifs et consultatifs se sont accompagnés d'un nombre croissant d'activités opérationnelles entreprises dans le contexte des trois piliers fondamentaux de l'action des Nations Unies : développement, paix et sécurité et droits de l'homme. Le Secrétaire général a également dirigé des initiatives d'amélioration de l'action des Nations Unies dans le domaine de la démocratie qui visaient à accroître la cohérence des efforts des départements, des agences et des programmes de l'ONU ainsi qu'à les défragmenter. En dépit de cela, la perception demeure, peut-être à juste titre, que la démocratie n'est pas parvenue à améliorer la vie des populations dans certaines parties du monde. De ce fait, dans certains pays ou certaines régions où la démocratie semblait « consolidée », l'absence de développement économique et social a suscité un mécontentement populaire qui a parfois mis en péril la stabilité politique. Les populations attendent de la démocratie qu'elle suscite aussi le développement. Il s'agit d'une attente raisonnable qu'il est de notre devoir d'aider à concrétiser. Dans le même temps, nous devrions prêter attention aux arguments qui soutiennent qu'une société peut atteindre un développement inclusif et durable – et peut-être même plus facilement – sans fondement démocratique.

Les transitions que connaissent actuellement le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que les revers récents subis par la démocratie dans certaines parties d'Afrique subsaharienne ont braqué une fois de plus les projecteurs sur le lien entre démocratie et développement et son

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU

incidence sur la vie politique des pays. Chaque situation est unique et présente une complexité propre. Dans le même temps, les cas de cette nature rappellent qu'il est important de construire des institutions démocratiques fortes et une culture politique démocratique inclusive parallèlement à des processus de développement inclusif et durable. On pourrait considérer que les divers soulèvements qui ont lieu en ce moment même illustrent ce qui peut se passer en l'absence de l'une ou l'autre de ces variables, ou des deux.

Bien qu'il faille renforcer et consolider la démocratie dans de nombreux pays (même dans des démocraties plus « établies », d'ailleurs), la résistance aux activités d'aide à la démocratie et la suspicion qu'elles suscitent ont augmenté ces dix dernières années dans certains milieux. De fait, l'assistance internationale à la construction de la démocratie apparaît parfois comme rien de plus – et rien de moins – qu'une interférence politique parrainée par des pays étrangers dans les affaires intérieures d'une nation souveraine. Certains diront également qu'il faudrait se centrer sur des activités de « développement pur » et désolidariser les initiatives de développement traditionnelles des questions de gouvernance et de participation.

C'est, entre autres, pour ces raisons qu'a été organisée la présente réunion consacrée à la relation entre l'un des trois domaines clés de

l'action des Nations Unies, le développement, et ses liens avec la démocratie. Nous cherchons à mieux comprendre la complémentarité entre ces deux concepts. Les choix politiques proposés par la démocratie sont-ils liés aux choix sociaux et économiques proposés par le développement ? Dans l'affirmative, comment les Nations Unies, par le biais de leur action diversifiée en faveur du développement humain et de la sécurité des personnes, renforcent-elles ou élargissent-elles ces choix ?

Dans divers pays, les tendances actuelles de l'économie mondiale ont un fort impact sur les doubles objectifs de démocratie et de développement. La hausse rapide du prix des produits, notamment des denrées alimentaires de base et des sources d'énergie comme le pétrole, a touché des millions de personnes partout dans le monde et plus durement encore celles qui vivaient déjà dans la pauvreté. Par conséquent, nous souhaiterions aussi mieux comprendre l'impact de ces crises sur la perception selon laquelle les gouvernements démocratiques ne tiennent pas leurs promesses. Nous nous réjouissons à l'avance d'avoir l'occasion de mener un débat animé sur les domaines politiques clés à aborder dans le cadre d'une réflexion sur les interactions entre développement et démocratie. Nous espérons également discuter des difficultés spécifiques auxquelles se heurte l'action multilatérale ainsi que de son potentiel en rapport direct avec le travail quotidien des Nations Unies. ■

ANNEXE 5

Déclaration de M. Massimo Tommasoli

Représentant permanent pour
IDEA International auprès de
l'ONU

Les études comparatives de la vie politique et du développement se sont penchées sur la relation entre la démocratie et le développement et le débat très animé suscité, n'a pas été tranché notamment en raison des limites posées par les différentes définitions de ces concepts. Si l'existence d'une corrélation positive entre démocratie et développement est avérée, les preuves de l'existence d'une relation de cause à effet dans un sens ou dans l'autre sont mitigées et contradictoires.

De ce fait, la démocratisation et la construction de la démocratie sont des sujets controversés. Le travail d'appui à la démocratie que mène IDEA en Amérique latine, en Afrique et en Asie notamment, repose sur une approche non prescriptive de la construction des institutions et des processus démocratiques, ancrée dans la comparaison des connaissances, notamment celles émanant des pays du Sud. Notre expérience nous a amplement prouvé que les institutions peuvent perdre rapidement la confiance et l'appui des populations, notamment quand elles sont monopolisées par des élites imbues d'elles-mêmes et coupées des réalités sociales. Dans certaines régions du monde, la démocratie perd peu à peu ses appuis parce qu'elle est perçue comme ayant échoué à améliorer la vie des personnes.

Les institutions démocratiques telles que le corps législatif, les branches de l'exécutif et les partis politiques apparaissent incapables de représenter l'exigence de progrès économique

et social exprimée par les citoyens. Même dans les pays ou les régions où l'on pensait la démocratie profondément ancrée, le mécontentement populaire suscité par l'absence de développement économique et social a conduit à l'émergence de partis politiques populistes et extrémistes.

La dimension sexospécifique constitue un aspect des liens entre démocratie et développement crucial pour l'efficacité, la légitimité et la durabilité de la démocratie et du développement. La participation des femmes est un défi perpétuel. En dépit de l'adoption à Beijing de l'objectif de 30 % de femmes aux postes de prise de décision, l'égalité de participation à la vie politique et à la vie d'élu(e) est loin d'être une réalité. Malgré les progrès indéniables obtenus grâce à des mécanismes de quotas et d'autres stratégies d'inclusion des femmes, la difficulté actuelle consiste aussi à simultanément inclure dans l'agenda politique les questions et les préoccupations qui intéressent les femmes au premier chef, s'efforcer d'augmenter le nombre de femmes dans les instances représentatives et élaborer de nouvelles approches afin de promouvoir la proportionnalité dans la représentation.

Il faut également s'attaquer à l'aspect « tenue des promesses » de la démocratie. L'efficacité des institutions ainsi que la moralité et la stabilité de la vie politique d'une démocratie constituent des catalyseurs reconnus du développement. Dans une démocratie, des citoyens libres et responsables contrôlent les choix politiques et peuvent demander au gouvernement et aux institutions de l'État de rendre des comptes quant à leur mise en œuvre.

La démocratie donne donc les moyens aux populations de s'attaquer aux problèmes de pauvreté et d'exclusion et la communauté internationale a reconnu cette relation. Pourtant, la perception opposée, à savoir que

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU

les régimes autoritaires possèdent un avantage en termes de promotion du développement, persiste. De la même manière, dans de nombreux pays, des acteurs influents de la vie politique qui adoptent des procédures démocratiques formelles ne comprennent toujours pas la vulnérabilité de la démocratie à l'extrême pauvreté, aux inégalités et à l'exclusion sociale. Il faut donc que les acteurs politiques, principalement au sein des partis, comprennent mieux les conséquences probables de leurs choix politiques sur le développement et inversement. Il faut impérativement associer le renforcement directif des capacités de gouvernance à des mesures de redevabilité participatives de façon à ce qu'ils se renforcent mutuellement.

Le paysage du développement évolue lui aussi. L'avènement dans les États de nouvelles économies émergentes élargit les options qui s'offrent à ceux qui ont besoin d'expérience et de soutien, options qu'ils peuvent combiner pour répondre à leurs besoins et priorités propres. La notion de « développement » elle-même a peut-être besoin qu'on l'approfondisse. Qui la façonne et pour qui ? L'homme de la rue a-t-il son mot à dire ? Peut-il se fier à ses représentants élus pour fixer les bonnes priorités ? Quel est le véritable sens de l'« appropriation nationale » dans ce cas ? Considérée comme l'un des principes directeurs de la coopération internationale pour le développement, l'appropriation nationale est souvent réduite en pratique à une appropriation par l'exécutif, tant dans les pays développés qu'en développement.

Il faut démocratiser l'appropriation du développement. Pour ce faire, les acteurs clés des processus de démocratisation tels que les partis politiques, le corps législatif, mais aussi la société civile et les médias, pourraient et devraient jouer un rôle. À cet égard, il est encourageant que le Programme d'action d'Accra convenu le 4 septembre 2008 à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide ait cité la démocratie, au même titre que la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement, comme le principal moteur du développement dans tous les pays.

Les Nations Unies sont apparues comme un acteur important dans de nombreux domaines de la démocratisation, notamment l'appui électoral et parlementaire, les droits de l'homme et les liens entre consolidation de la paix et construction de la démocratie. Le rôle des Nations Unies en matière de renforcement de l'État est lui aussi de plus en plus associé aux dimensions parallèles et souvent liées de la construction des institutions et des processus démocratiques ainsi qu'aux contextes instables et fortement divisés. Nous espérons que cette table ronde sera l'occasion d'un échange ouvert et franc sur les diverses dimensions du lien entre démocratie et développement et nous attendons avec intérêt qu'elle débouche sur des conclusions sur lesquelles peut s'appuyer le débat politique sur le rôle de l'action multilatérale en ce domaine. ■

ANNEXE 6

Programme annoté – Table ronde sur le thème

« Repenser la démocratie et le développement pour le XXI^e siècle »

Uganda House, New York,
21 mars 2011

I. INTRODUCTION

Remarques liminaires : M. Massimo Tommasoli, observateur permanent pour IDEA International auprès de l'ONU

Présentation du document de réflexion : M. Timothy D. Sisk, Josef Korbel School of International Studies, université de Denver

II. NIVEAU STRATÉGIQUE ET POLITIQUE

Facilitatrice : Mme Elizabeth Spehar, directrice de la division Europe du Département des affaires politiques des Nations Unies (DAP)

Thèmes et questions abordés :

Compte tenu de la crise financière et économique mondiale ainsi que de la vague de changements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord :

Comment les Nations Unies et la communauté internationale peuvent-elles contribuer de manière plus cohérente et collective à des processus démocratiques et de développement qui se renforcent mutuellement ?

Dans quelle mesure devons-nous repenser l'architecture et le fonctionnement des institutions et des processus internationaux

encourageant le développement démocratique afin de dépasser les approches cloisonnées de la construction de la démocratie et de l'aide au développement ?

Comment pouvons-nous utiliser les ouvertures démocratiques (telles que celles du Moyen-Orient) et la perspective connexe d'une égalité accrue entre les sexes de manière opportune et cohérente pour appuyer le développement durable ? À son tour, comment l'aide au développement peut-elle contribuer à la gouvernance démocratique dans ce type de pluriel ?

III. DEUXIÈME SESSION : PLAN OPÉRATIONNEL

Facilitatrice : Mme Geraldine Fraser-Moleketi, directrice des pratiques, groupe Gouvernance démocratique du Bureau des politiques de développement (BPD), PNUD

Thèmes et questions abordés :

Comment un appui aux processus électoraux, aux parlements, aux partis politiques et au dialogue démocratique sectoriel plus intelligent, plus complexe, plus sensible au genre et davantage spécifique au contexte peut-il contribuer à la mise en place de processus de gouvernance essentiels pour les objectifs en matière de développement (par exemple, dialogue démocratique sur la santé, l'éducation ou la sécurité des communautés) ?

Quelle forme devraient prendre des mécanismes de redevabilité qui renforcent l'impact de l'aide au développement, suscitent la confiance grâce à la transparence et découragent ainsi les abus ?

Comment améliorer l'assistance aux processus émergents de démocratisation et de développement dans les pays en situation de fragilité et de conflit ?

Quelle forme pourrait prendre la collaboration des prestataires de construction

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU

de la démocratie et d'aide au développement avec des institutions « hybrides » ou informelles (ou par leur intermédiaire) dans les contextes locaux ? Que peuvent apporter, et non retirer, les institutions informelles à la démocratie et aux droits de l'homme ?

Comment faudrait-il gérer les inégalités dans les pays à revenu intermédiaire ? Comment la concentration de niveaux élevés de pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire influe-t-elle sur la hiérarchisation des flux de l'aide ? Comment l'aide à la démocratie et à la gouvernance contribue-t-elle à combler les inégalités ?

IV. ÉTUDES ET ANALYSE

Facilitateur : M. Massimo Tommasoli,
observateur permanent pour IDEA
International auprès des Nations Unies

Comment les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, régionales et locales peuvent-elles promouvoir les études sur la relation entre la qualité de la démocratie dans le temps et les performances des pays quant à la réalisation des OMD ?

Comment élaborer dans la pratique de nouveaux partenariats et mécanismes qui renforceraient la cohérence du dialogue entre donateurs et bénéficiaires sur la démocratie et le développement ?

V. CONCLUSIONS

Intervenants : Mme Elizabeth Spehar,
directrice de la division Europe du DAP

Mme Geraldine Fraser-Moleketi,
directrice des pratiques, groupe Gouvernance
démocratique du Bureau des politiques de
développement, BPD, PNUD

M. Massimo Tommasoli, observateur
permanent pour IDEA International auprès
des Nations Unies ■

Ouvrages de référence et lectures complémentaires

- Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflits, sécurité et développement*, (Washington : Banque mondiale, 2011) disponible sur : <http://wdr2011.worldbank.org/fulltext/>
- Boutros-Ghali, B., *L'interaction démocratie et développement ; rapport de synthèse*. Panel international sur la démocratie et le développement (PIDD) (Paris : UNESCO, 2003) disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001323/132343f.pdf>
- CAD/OCDE, *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité : de la fragilité à la résilience*, document de travail OCDE/CAD (Paris : OCDE, 2008), disponible sur : <http://www.oecd.org/fr/developpement/incaf/42143231.pdf>
- CAD/OCDE, *Projet d'orientations et de principes relatifs à la coopération pour le développement, la redevabilité et la gouvernance démocratique* (Paris : Réseau sur la gouvernance du CAD, 2012) disponible sur : [http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2012\)28&docLanguage=Fr](http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2012)28&docLanguage=Fr)
- Carothers, T., « Democracy and Development Aid: The Elusive Synthesis », *Journal of Democracy*, 21/4 (2010) p. 12-26
- Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État, 2011. *A New Deal for Engagement in Fragile States*, adopté au 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, 29 novembre-1er décembre 2011, Busan, Corée du Sud, disponible sur : <http://www.g7plus.org/storage/New%20Deal%20English.pdf>
- El-Mikawy, N. et Ingvild O., « Understanding and Programming for Linkages: Democratic Governance and Development », document de travail n° 8 du Centre de gouvernance d'Oslo (Oslo : PNUD, 2008), disponible sur : <http://gaportal.org/sites/default/files/Understanding%20and%20programming%20for%20linkages.pdf> (en anglais uniquement)
- Ghaus-Pasha, A., « Governance for the Millennium Development Goals: Core Issues and Good Practices », (ST/ESA/PAD/SER.E/99), rapport du 7e Forum international « Réinventer la gouvernance pour recréer la confiance », 26-29 juin 2007, Vienne, Autriche. (New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2006), disponible sur : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan025110.pdf>
- Guéhenno, J.-M. et al., *Civilian Capacity in the Aftermath of Conflict: Independent Report of the Senior Advisory Group (A/65/747-S/2011/85)*, 22 février 2011, disponible sur : http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/65/747&referer=http://www.un.org/en/peacekeeping/resources/reports.shtml&Lang=F
- Halperin, M., Siegle, J.T. et Weinstein, M.M., *The Democracy Advantage: How Democracies Promote Prosperity and Peace*, Council of Foreign Relations (New York : Routledge, 2005)
- Hyden, G., Mease, K., Foresti, M. et Fritz, V., « Governance Assessments for Local Stakeholders: What the World Governance Assessment Offers » (Londres : Overseas Development Institute, 2008) disponible sur : <http://www.odi.org.uk/resources/download/573.pdf> (en anglais uniquement)
- IDEA International, « It's the People Ownership: Why the Aid Agenda Needs Democracy in the Post-Busan Era and How to Start Supporting It », document de travail IDEA (Stockholm : IDEA International, 2011) disponible sur : <http://www.idea.int/resources/analysis/upload/PeoplesOwnership-1.pdf> (en anglais uniquement)
- Newman, E. et Rich, R., dir., *The UN Role in Promoting Democracy: Between Ideals and Reality*. (Tokyo : Presses de l'ONU, 2004)
- Norris, P., *Making Democratic Governance Work: How Regimes Shape Prosperity, Welfare, and Peace* (Cambridge : Cambridge University Press, 2012)

- ONU, 2008. *Participatory Governance and the Millennium Development Goals*, (ST/ESA/PAD/SER.E/119), New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, disponible sur : <http://unpan1.un.org/intrdoc/groups/public/documents/un/unpan028359.pdf> (en anglais uniquement)
- PNUD, *Rapport arabe sur le développement humain 2002 : créer des opportunités pour les générations futures* (New York : Bureau régional pour les États arabes (PNUD) et Fonds arabe de développement économique et social, 2002) disponible sur : <http://www.arab-hdr.org/publications/other/ahdr/ahdr2002f.pdf>
- PNUD, *Guide sur la gouvernance démocratique*. (2009) disponible sur : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/democraticgovernance/overview/>
- PNUD, *Rapport arabe sur le développement humain 2009 : les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes*, (New York : Bureau régional pour les États arabes (PNUD), 2009) disponible sur : <http://www.arab-hdr.org/publications/other/ahdr/ahdr2009f.pdf>
- PNUD, *Governance for Peace: Securing the Social Contract*. Bureau de la prévention des crises et du relèvement et Bureau des politiques de développement (New York : PNUD, 2012) disponible sur : http://www.undp.org/content/dam/undp/library/crisis%20prevention/governance-for-peace_2011-12-15_web.pdf.pdf (en anglais uniquement)
- Przeworski, A.A., Alvarez, M.E., Cheibub, J.A. et Limongi, F., *Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990*, (Cambridge : Cambridge University Press, 2000)
- Rakner, L., Rocha Menocal, A. et Fritz, V., « Assessing International Democracy Assistance: Key Lessons and Challenges » Note d'information projet n° 14 de l'Overseas Development Institute (août 2008) disponible sur : <http://www.odi.org.uk/resources/download/1889.pdf> (en anglais uniquement)
- Rich, R., « Situating the UN Democracy Fund » *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organization* 16/4 (2010) p. 423-434
- Secrétaire général de l'ONU, *Note d'orientation du Secrétaire général sur la démocratie*, septembre 2009, disponible sur : <http://www.un.org/democracyfund/fr/guidance-note-un-secretary-general-democracy>
- Secrétaire général de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2010/498)*, 28 septembre 2010, disponible sur : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2010/498&referer=http://www.unric.org/en/newsletter/26337-unric-library-newsletter-october-2010&Lang=F
- Secrétaire général de l'ONU, *Rapport annuel du Secrétaire général : Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 (A/66/126)*, 11 juillet 2011, disponible sur : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/410/41/PDF/N1141041.pdf?OpenElement>
- Secrétaire général de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311-S/2011/527)*, 19 août 2011, disponible sur : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/66/311
- Sen, A., *Development as Freedom* (New York : Anchor Books, 1999)
- Toledo, A., « Latin America: Democracy with Development », *Journal of Democracy* 21/4 (2010) p. 5-11
- Tommasoli, M., (dir.), *Démocratie, paix et sécurité : le rôle de l'ONU*. Document directif (New York : IDEA International/ONU/PNUD, 2010) disponible sur : <http://www.idea.int/publications/democracy-peace-security-un/loader.cfm?csmodule=security/getfile&pageid=50724>

Abréviations

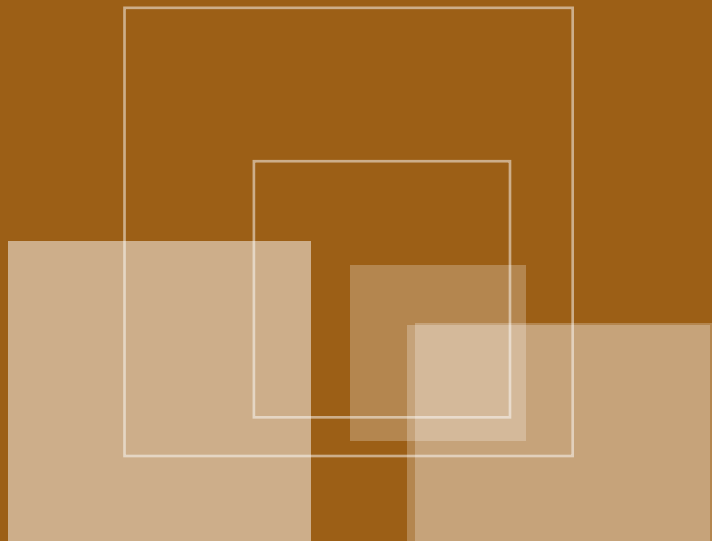
BCPR	Bureau de la prévention des crises et du relèvement (PNUD)
BPD	Bureau des politiques de développement (PNUD)
CSDS	Centre for the Study of Developing Societies
ECOSOC	Conseil économique et social (Nations Unies)
FNUD	Fonds des Nations Unies pour la démocratie
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies
IDEA	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification (Nations Unies)
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques – Comité d'aide au développement
OEA	Organisation des États américains
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PIB	Produit intérieur brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDD	Panel international sur la démocratie et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POGAR	Programme sur la gouvernance (Bureau régional du PNUD pour les États arabes)
PPA	Parité de pouvoir d'achat
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
UA	Union africaine
UN DESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DAP	Département des affaires politiques des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU

Démocratie et
développement : Le rôle
de l'ONU



Nations Unies



International IDEA

Strömsborg
SE – 103 34 Stockholm
Suède
Tél : +46 9 698 37 00 Fax + 46 8 20 24 22
Courriel : info@idea.int
Site Internet : www.idea.int
Facebook.com/InternationalIDEA, Twitter@Int_IDEA

Bureau de l'observateur permanent auprès de l'ONU pour IDEA International

336 East 45th Street, 14th Floor
New York, NY 10017 – États-Unis
Tél : +1 212 286 1084
Fax +1 212 286 0260
Courriel : unobserver@idea.int
ISBN : 978-91-87729-25-6